



Communauté de Communes
Parthenay-Gâtine

PROCES-VERBAL

de la SEANCE du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

du 24 JUILLET 2014

L'an Deux Mille Quatorze, le vingt-quatre juillet, à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil Communautaire se sont rassemblés, sous la présidence de M. Xavier ARGENTON, Président,

Didier GAILLARD, Claude DIEUMEGARD, Véronique CORNUAULT, Christophe MORIN, Guillaume MOTARD, François GILBERT, Françoise PRESTAT-BERTHELOT, Nicolas GAMACHE, Didier VOY, Laurent ROUVREAU, Louis-Marie GUERINEAU - Vice-présidents

Philippe ALBERT, Françoise BABIN, Magalie BEAUFORT, Patrice BERGEON, Nathalie BRESCIA, Philippe CHARON, Jean-Paul CHAUSSONEAUX, Guillaume CLEMENT, Patrick DEVAUD, Jean-Paul DUFOUR, Eliane FAZILLEAU, David FEUFEU, Jean-Paul GARNIER, Ludovic HERAULT, Lucien JOLIVOT, Nicole LAMBERT, Béatrice LARGEAU, Jean-François LHERMITTE, Daniel LONGEARD, Daniel MALVAUD, Dominique MARTIN, Sybille MARY, Bernard MIMÉAU, Jean-Michel MORIN, Thierry PASQUIER, Jean PILLOT, Anne-Marie POINT, Magaly PROUST, Fridoline REAUD, Martine RINSANT, Michel ROY, Anne-Laure SIGOGNEAU, Danièle SOULARD, Dominique TEZENAS DU MONTCEL, Catherine THIBAUT, Emmanuelle TORRE, Gérard VITRE - Conseillers

Délégués suppléants :

Frédérique SALVEZ suppléant de Jean-Yann MARTINEAU

Nicolas MOREAU suppléant de Thierry PARNAUDEAU

Stéphane FERREIRA suppléant de Michel PELEGRIN

Pouvoirs :

Véronique GILBERT donne procuration à Michel SOUCHET

Hervé-Loïc BOUCHER donne procuration à Guillaume MOTARD

Jacques DIEUMEGARD donne procuration à Jean-Paul CHAUSSONEAUX

Jean-Michel RENAULT donne procuration à Eliane FAZILLEAU

Françoise BELY donne procuration à Jean-Paul GARNIER

Mickaël CHARTIER donne procuration à Jean PILLOT

Nicolas GUILLEMINOT donne procuration à Daniel LONGEARD

Alain PIED donne procuration à Fridoline REAUD

Sylvie SONG donne procuration à Christophe MORIN

Absences excusées : Emmanuel ALLARD, Serge BOUTET, Hervé DE TALHOUE-ROY, Jean-Claude GUERIN, Patrick LIAUD, Jean-Michel MENANT, Gérard SAINT-LAURENT, Laurence VERDON

Secrétaires de séance : Philippe ALBERT, Anne-Marie POINT

SOMMAIRE

FINANCES	5
COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) DESIGNATION DE DELEGUES.....	5
DECISION MODIFICATIVE	5
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE.....	5
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - MARCHÉ AUX BESTIAUX - APPROBATION DES COMPTES 2013	5
ENTREPRISES TERRITOIRES ET DEVELOPPEMENT - ADHÉSION	6
ASSOCIATION POUR LA ROUTE CENTRE EUROPE ATLANTIQUE (ARCEA) - ADHÉSION	6
DEVIATION NORD DE L'AGGLOMERATION DE PARTHENAY	8
GOVERNANCE.....	11
MISE EN ŒUVRE D'UNE DDMARCHE.....	11
TECHNIQUES.....	13
CONVENTION DE SERVITUDE AVEC GEREDIS POUR LE PASSAGE D'UN RESEAU ELECTRIQUE SUR LA COMMUNE DE CHATILLON/THOUET.....	13
TRAVAUX.....	13
TRAVAUX V.R.D. - SIGNATURE DU MARCHE.....	13
TRAVAUX.....	Erreur ! Signet non défini.
TRAVAUX DE VOIRIE ET RESEAUX DIVERS AUTOUR DE L'ATELIER DE DECOUPE - ZAC DE LA BRESSANDIERE - AVENANT N° 1	13
TRAVAUX.....	14
TRAVAUX VRD - ZAC DE LA BRESSANDIERE - TRANCHE 3 – SIGNATURE DU MARCHE	14
MARCHE DE REHABILITATION ET D'EXTENSION DE LA MAISON DE SANTE DE MENIGOUTE - ANNULATION D'UN AVENANT (LOT N° 11) ET APPROBATION D'UN NOUVEL AVENANT	14
MARCHE POUR LA REHABILITATION ET L'EXTENSION DE LA MAISON DE SANTE DE MENIGOUTE - APPROBATION D'AVENANTS	15
ASSAINISSEMENT	18
MISE EN CONFORMITE DES BRANCHEMENTS D'ASSAINISSEMENT DE LA RUE DE LA POSTE ET IMPASSE DES LILAS A FENERY : DEMANDE DE SUBVENTIONS	18

ACTIONS ENVIRONNEMENTALES ET DECHETS	18
CONVENTION POUR LE CHARGEMENT DE VERRE RECUPERE D'ORIGINE MENAGERE - SA BOMEX	18
ACTIONS ENVIRONNEMENTALES ETE DECHETS	Erreur ! Signet non défini.
EXERCICE DE LA COMPÉTENCE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS » - DEMANDE D'ADHÉSION AU SMC.....	19
ACTIONS ENVIRONNEMENTALES	20
ASSOCIATION MAINATE - FESTIVAL FIFO - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	19
CULTURE	22
LE NOMBRIL DU MONDE – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION	22
PARTENARIAT AVEC LES BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES DU CANTON DE SECONDIGNY – APPROBATION D'UNE CONVENTION	22
ADHESION A IMAGES EN BIBLIOTHEQUE	23
ASSOCIATION L'HOMME ET LA PIERRE - COTISATION.....	23
SCOLAIRE	24
ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ELEVES DU CANTON DE MÉNIGOUTE – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS	24
ACCUEIL PERI-SCOLAIRE SUR LE TERRITOIRE DE THÈNEZAY – ADOPTION DE TARIFS	25
ACCUEIL PERI-SCOLAIRE SUR LE TERRITOIRE DE SECONDIGNY - ADOPTION DE TARIFS	25
ACCUEIL PERI-SCOLAIRES SUR LE TERRITOIRE MÉNIGOUTAIS - ADOPTION DE TARIFS	25
CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT SUR LE TERRITOIRE DE SECONDIGNY ET LA PEYRATTE	26
CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT SUR LE TEMPS DES NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES SUR LES TERRITOIRES DE SECONDIGNY ET LA PEYRATTE	26
ECOLES PRIVEES DES CANTONS DE MENIGOUTE ET SECONDIGNY - ACOMPTE SUR SUBVENTION	26
PARTICIPATION 2013 AUX INVESTISSEMENTS DU COLLÈGE DE MÉNIGOUTE.....	27
ENFANCE	27
ASSOCIATIONS OEUVRANT DANS LE DOMAINE DE L'ENFANCE – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS	27
CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES POUR LE	

SERVICE « MONENFANT.FR »	28
SIVOM « AVENIR EN GÂTINE » - TARIFS ACCUEILS DE LOISIRS	28
JEUNESSE	29
ASSOCIATION OEUVRANT DANS LE DOMAINE DE LA JEUNESSE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS	29
ACTION SOCIALE.....	29
AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE - APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR	29
ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE - ACCOMPAGNEMENT SOCIO-PROFESSIONNEL - CONVENTION D'INTERVENTION SUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT VAL DE SEVRE	30
ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE - CONVENTION D'AIDE A LA GESTION.....	30
ASSOCIATIONS ET ORGANISMES A CARACTERE SOCIAL - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS	31
AIDE A DOMICILE - CONVENTION AVEC LA MUTUELLE GENERALE DE L'EDUCATION NATIONALE.....	31
AIDE A DOMICILE - CONVENTION AVEC LA CARSAT	31
AIDE A DOMICILE - CONVENTION POUR UNE MISSION D'APPUI CONSEIL.....	32
SPORT	32
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION GATI FOOT	32
RESSOURCES HUMAINES	33
CREATION D'UN POSTE D'APPRENTI ET PROLONGATION D'UN AUTRE POSTE D'APPRENTI	33
FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL AU COMITE TECHNIQUE ET DECISION DU RECUEIL DE L'AVIS DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE	33
FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL AU COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT) ET DECISION DU RECUEIL DE L'AVIS DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE	34
MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL DE DROIT COMMUN	34
MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL	36
TRANSFERT DE PERSONNEL	41
FIXATION DE RATIOS D'AVANCEMENT	43
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS	44

M. le Président : Je vais donner la parole à M. Jean-Michel MORIN qui va honorer la mémoire d'un collègue, M. Didier DERES qui nous a quittés il y a quelques jours et ensuite nous observerons une minute de silence en sa mémoire.

M. Jean-Michel MORIN : Bienvenue à tous sur la commune de Châtillon-sur-Thouet. Commune de 2 845 habitants, avec une superficie de 1 600 ha. Nous avons une dizaine d'associations dont la Maison Pour Tous et ses 798 pratiquants. Nous avons également des écoles avec 140 élèves en primaire et 89 en maternelle. La restauration scolaire est gérée par une association ce qui n'est pas toujours courant. Nous avons une centaine d'entreprises artisanales.

M. Didier DERES nous a quittés le 6 juillet en fin de matinée. J'en suis encore ému. Je tiens à saluer un homme actif et disponible qui apportait toujours un regard positif. Son engagement au sein de la commune de Châtillon-sur-Thouet où il fut adjoint en 2008 sous la mandature de M. Claude DIEUMEGARD. Six années à construire un bien être pour notre commune. 2014 : un nouveau mandat à mes côtés avec toujours les mêmes perspectives. De 2008 à 2014, au sein de l'ancienne Communauté de communes de Parthenay, il était délégué communautaire pour le développement économique et tourisme et développement durable, faisait partie de la Commission d'Appel d'Offre, Commission d'Administration de Deux-Sèvres Aménagement, service public d'assainissement, SMITED, commission travaux... On garde un très bon souvenir de son passage de 2008 à aujourd'hui et nous avons une pensée pour ses proches.

Minute de silence

Xavier ARGENTON : Avant la trêve estivale, je tiens à remercier tous les élus communautaires car depuis les dernières élections municipales, on se réunit souvent pour organiser les choses. Ce n'est pas très palpitant car il y a beaucoup d'administration. En plus, nous l'avons déjà fait au début de cette année 2014 pour certains d'entre nous. Au-delà de l'administratif, il y a la prise de conscience et de connaissance des enjeux, des thématiques, du fonctionnement d'une nouvelle intercommunalité, d'un nouveau territoire. Petit à petit, cette organisation se stabilise avec les transferts de compétences qui s'organisent et je tiens notamment à remercier les Vice-présidents avec lesquels nous travaillons beaucoup, même si ce n'est pas très visible de l'extérieur, comme le bureau communautaire, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées où tous les maires sont présents ou représentés et qui est indispensable pour construire les fondamentaux d'une bonne collectivité.

Pour éprouver notre volonté de travailler ensemble, comme vous le savez, le Conseil constitutionnel a prononcé, le 20 juin dernier, une décision modifiant la représentativité des communes de la CCPG au sein de ce Conseil communautaire. Il y a plusieurs communes impactées par cette décision. Le Conseil constitutionnel a été saisi par une commune, Salbris, qui a contesté sa représentativité au sein de sa communauté. Elle a évoqué sa sous-représentativité en nombre de délégués dans son conseil. Le Conseil constitutionnel a considéré que la disposition que nous avons utilisée pour nous permettre de passer de 63 délégués à 72 était inconstitutionnelle. Seul avec le Bocage Bressuirais, nous sommes impactés dans le département. En France, cela concerne une centaine de collectivités. Il a indiqué que s'il n'y avait pas de renouvellement dans les conseils municipaux de notre communauté, on pouvait décider de rester au nombre qui avait été décidé lors des dernières élections, sauf s'il y a un renouvellement total ou partiel d'une commune membre de la communauté. Il y a le cas chez nous. Cela ne concerne pas Gourgé car c'était avant la décision du Conseil constitutionnel mais l'absence de réélection du Conseil municipal de Vasles avant cette décision nous oblige à élire différemment que ce que nous avons décidé en avril. Les élections à Vasles devraient être fixées les 14 et 21 septembre 2014 et la désignation de nouveaux membres du Conseil communautaire ne pourra donc se faire qu'après. Pour la désignation, il y a deux hypothèses envisagées. Nous en avons discuté avec les communes impactées. Soit il s'agit du dernier Conseiller communautaire de la commune impactée qui ne sera plus élu communautaire, ou quand ce n'est pas dans l'ordre du tableau, la commune pourra choisir ces délégués. La 2^{ème} hypothèse, où les Conseils municipaux auraient la possibilité de désigner les conseillers communautaires membres du Conseil communautaire. Les uns et les autres, nous avons pu être scandalisés par cette décision du Conseil constitutionnel car cela bafoue le suffrage universel, la démocratie s'est en effet exprimé sur la base d'un choix d'élus du fait que la loi nous donnait cette possibilité et que nous avons valablement utilisé au moment où nous l'avons fait. Nous avons beaucoup discuté avec le Préfet pour savoir si cette loi était incontournable ou strictement applicable car cette décision était fondée sur un principe d'équité et de représentativité. Comme vous le savez, des délégués supplémentaires avaient été accordés à Amailloux, Viennay... en considérant que les communes de 800 à 1 600 habitants se retrouvaient en déséquilibre représentatif par rapport aux communes de

150 habitants qui avaient autant de délégués. Nous sommes contraints de respecter la décision de la juridiction suprême. Cette décision ne remet pas en cause la présence des élus dans les commissions communautaires. On réfléchira sur d'autres modes de participation de ces conseillers pour que certains d'entre nous n'aient pas le sentiment d'être laissé pour compte alors qu'ils se sont investis comme tout le monde pour la constitution et la construction de cette communauté. Nous en reparlerons lors du prochain Conseil communautaire, le 4 septembre, avec un Bureau communautaire le 27 août.

Dès la rentrée de septembre, on abordera les projets de territoire. Des fiches de missions ont été données à chacun des Vice-Présidents dans le secteur dont ils ont la charge et sous l'autorité de Nicolas GAMACHE qui monte le projet avec un calendrier.

M. LE PRESIDENT donne lecture au Conseil Communautaire des décisions qu'il a prises le mois précédent dans le cadre de ses délégations, et demande si celles-ci suscitent des questions.

FINANCES

COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) DESIGNATION DE DELEGUES

M. Christophe MORIN : Il est proposé au Conseil communautaire :

- de désigner Mme Sylvie PAITRAULT en tant que déléguée suppléante à la CLECT pour la commune de la Chapelle Bertrand,
- de désigner M. Jean-Michel MORIN en tant que délégué titulaire à la CLECT pour la commune de Châtillon-sur-Thouet.

* Adopté à l'unanimité

DECISION MODIFICATIVE

M. Christophe MORIN : Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver la décision modificative jointe.

* Adopté à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - MARCHÉ AUX BESTIAUX - APPROBATION DES COMPTES 2013

M. Didier GAILLARD : La SAS Le Marché de Parthenay est titulaire de la délégation de service public du marché aux bestiaux de Parthenay.

Le bilan 2013 est le suivant :

Ovins : le recul des effectifs reste constant avec 57 521 animaux sur 2013. Ce recul continue de s'expliquer pour beaucoup par la « décheptalisation » de ces dernières années. Pour autant, cette tendance est nationale et le marché de Parthenay reste la référence en matière de cotation. De nouveaux services sont proposés aux éleveurs avec des paiements comptant, des transactions sécurisées... Un projet de vente au cadran mobile est à l'étude pour fin 2014.

Bovins : l'augmentation constante des effectifs est significative avec 8 557 animaux en 2013 contre 4 728 en 2008. C'est bien la mise en place du cadran qui a permis la relance du marché en mars 2011. La cotation

officielle est suspendue par manque d'effectifs. De nouveaux services sont à l'étude comme le ramassage des animaux et la mise en place d'une zone indemne IBR pour les reproducteurs.

Informations budgétaires :

Chiffres d'affaires : 264 000 €

Total Bilan : 227 000 €

Résultat net : 57 000 €

Excédent brut d'exploitation : 2013 : 61 000 € contre 32 000 € en 2012

Capitaux propres : 107 000 € en 2013 contre 48 000 € en 2012

Fond de roulement : 102 000 € en 2013 contre 46 000 € en 2012

Trésorerie nette positive pour la première année : 50 000 €

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le rapport moral et financier de la SAS le Marché de Parthenay.

* Adopte à l'unanimité.

Jean PILLOT : Je lis : « Le recul des effectifs reste constant avec 57 521 animaux », c'est le recul qui est de 57 521 ou c'est le nombre d'animaux pour l'année ?

Didier GAILLARD : Non, c'est les années les unes après les autres en fait, c'est pas le recul, le recul n'est pas de 57 000 animaux. Juste pour votre information, il y a à peu près 5 ans, on était à 80 000 animaux, voilà.

ENTREPRISES TERRITOIRES ET DEVELOPPEMENT - ADHÉSION

M. Didier GAILLARD : L'ancienne Communauté de Communes de Parthenay était adhérente depuis plusieurs années à Entreprises Territoires et Développement (ETD) qui est un centre de ressource pour les collectivités en aménagement du territoire et en développement économique. Les services apportés par ETD sont :

- l'accès gratuit aux publications,
- la participation gratuite aux journées de formation et aux Journées Territoires,
- l'accès à Allo Territoires Services (question/réponse),
- la diffusion des avis de marché sur la plateforme de l'ETD,
- un tarif préférentiel pour participer aux études mutualisées.

Le coût de la cotisation 2014 est de 500 € pour les EPCI inférieurs à 50 000 habitants.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'adhérer à l'association ETD en 2014,
- d'approuver le versement de la cotisation annuelle à l'ETD de 500 €,
- de dire que les crédits nécessaires sont ouverts au budget chapitre 011-6281,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

* Adopte à l'unanimité.

ASSOCIATION POUR LA ROUTE CENTRE EUROPE ATLANTIQUE (ARCEA) - ADHÉSION

M. Didier GAILLARD : L'ancienne Communauté de Communes de Parthenay a été adhérente à l'association pour la route Centre Europe Atlantique, qui milite depuis plus de 40 ans pour une liaison 2 x 2 voies reliant le centre de l'Europe à la façade Atlantique.

Le tracé relie la frontière suisse à Mâcon, Montluçon puis Limoges et Royan, Limoges-Bordeaux et Limoges-Nantes via Poitiers.

Le coût de l'adhésion est de 668 €.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'adhérer à l'ARCEA pour l'année 2014,
- d'approuver le versement de la cotisation 2014 pour un montant de 668 €,
- de désigner Didier GAILLARD, représentant de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine au sein de cette association,
- de dire que les crédits nécessaires sont ouverts au budget chapitre 011-6281,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

* Adopte à l'unanimité.

Nicolas GAMACHE : Je pense qu'il serait intéressant que je relie cette question à la suivante, concernant l'autoroute sur la Gâtine et je sais que Didier fait aussi partie de ceux qui sont opposés au tracé autoroutier sur la Gâtine. Je pense que c'est une bonne chose qu'il représente la communauté à l'association pour la route centre Europe. Je crois qu'il faudrait quand même prendre un petit temps d'échange, à un moment donné, je ne sais pas dans quelle commission, soit infrastructure, économie ou gouvernance pour savoir quelle parole sera portée au niveau de l'association, pour être certain que ça ne soit pas la 2x2 voies concédée et autoroutière. Je pense que c'est important que l'ensemble des délégués de la Communauté de communes affiche une parole claire sur cette question-là.

Didier GAILLARD : Je pense que tu as complètement raison Nicolas, c'est vrai qu'il y a une association qui s'est créée autour de Vasles qui est une des communes les plus impactées. Cette association est en place, pour le moment c'est une association de surveillance, parce que le projet est arrêté il n'y a plus du tout de projet en route, mais en dehors de ça, il est vrai qu'il faut être vigilant et savoir un petit peu comment ça peut se passer. Le sujet suivant, concernant la déviation, va nous permettre d'avancer aussi dans ce sens-là, donc je pense que c'est important.

Guillaume CLEMENT : l'ARCEA milite aussi pour les tronçons d'autoroute, pas seulement pour les liaisons 2x2 voies reliant le centre de l'Europe à la façade Atlantique.

Didier GAILLARD : Si vous validez donc ma candidature pour représenter la Communauté de communes, vous pouvez me faire confiance, je militerai pour le bien de tout le monde. Sans mettre de côté l'aménagement de cette route. Quand on parle du bien de tout le monde, ce n'est pas seulement le fait de dire « on va rien faire, on va rester comme ça » parce qu'il y a aussi ce trafic important à gérer donc on va parler de la déviation et on connaît les problèmes qui existent dans la commune de Châtillon. Au niveau de la liaison Parthenay-Bressuire, c'est pareil, la traversée de Chiché pour ceux qui connaissent c'est quand même relativement compliqué. Vous pouvez me faire confiance, je vais me donner à plein dans cette association.

Jean-Paul GARNIER : J'ai une remarque également : il faudra qu'on fasse attention si on veut un réseau pour désenclaver la Gâtine, comme on le voit dans les journaux assez souvent. Il faudra se poser la question d'un système autoroutier voire concédé. J'ai travaillé pendant 30 ans sur cette problématique-là dans mon ancien travail. Si on veut être cohérent, il y a certainement des choses qu'il faudra faire évoluer et si on opte pour une 2x2 voies type route nationale, beaucoup d'entre nous ne la verrons pas.

DEVIATION NORD DE L'AGGLOMERATION DE PARTHENAY

M. Xavier ARGENTON : Lors du comité de pilotage du 13 juin 2014 organisé par le Préfet des Deux-Sèvres, la DREAL a présenté les différentes possibilités de parti d'aménagement prenant en compte les avantages et inconvénients pour la déviation Nord de l'agglomération de Parthenay.

S'agissant d'un Aménagement Sur Place (ASP), les projections de circulation à 2040 montrent que la situation ne serait pas viable pour gérer le transit.

S'agissant d'un aménagement en 2x2 voies, la densité de circulation ne le justifierait pas. Il nécessiterait une emprise plus importante avec comme conséquence un impact plus fort sur le foncier agricole et des coûts plus importants notamment pour les franchissements du Thouet et de la ligne SNCF.

L'étude préconise donc un aménagement en 2 voies (bidirectionnelles) ou 2x1 voie, avec des créneaux de dépassement. La circulation se ferait à 90 km/h avec des carrefours et/ou échanges dénivelés. La circulation de transit se déplacerait alors pour environ 53 % du maximum (% du trafic en période estivale). En conséquence, la RN 149 actuelle conserverait un trafic non négligeable.

Il est proposé au Conseil communautaire de se prononcer favorablement sur un parti d'aménagement bidirectionnel ou à 2x1 voie avec créneaux de dépassement.

* Adopte à l'unanimité.

Xavier ARGENTON : Certains d'entre nous sont allés à une réunion à la Préfecture, avec l'ensemble des services de l'Etat, les élus de la Communauté de communes de Parthenay et les élus extérieurs à la Communauté de communes. Une proposition nous a été faite sur la base d'un rapport qui a été établi par un cabinet d'études. C'est un sujet extrêmement important pour notre territoire que nous avons débattu en bureau communautaire, et j'ai souhaité l'inscrire au Conseil communautaire, pour avoir votre avis. Nous sommes encore en phase d'études mais je me suis engagé auprès de la Préfecture pour ne pas que les choses traînent et pour que la Communauté de communes donne sa position sur cette question-là en septembre. J'ai demandé à Pierre DESSONS responsable du service économie, de venir pour nous faire cette présentation. Je l'en remercie et lui cède la parole. J'ouvrirai ensuite le débat sur le sujet. Merci.

Pierre DESSONS : Bonjour à tous, mon objectif ce soir, n'est pas vraiment de faire une présentation exhaustive du bilan des études mais de proposer aux élus de se positionner sur le principe d'aménagement. Petit rappel rapide : il y a déjà 6 ou 7 ans un arrêté a été pris frappant d'inconstructibilité une bande d'1 km sur la zone allant de La Peyratte – La Petite Foie jusqu'à Châtillon. Cet arrêté a régulièrement pénalisé la Communauté de communes pour des actions de développement économique et notamment des développements d'entreprise ou des aménagements de zones (c'était le cas, par exemple à la Petite Foie de La Peyratte). Il était clair que cette situation ne pouvait pas perdurer. Des études ont été lancées avec pour objectif de réduire l'emprise de 1 000 m à 300 m. Cette réduction d'emprise nécessite tout de même de choisir un certain type de voie puisque bien évidemment en fonction du principe de voirie qui sera retenu, le tracé ne pourra pas être le même.

Diapositive n° 5 : en grisé, vous voyez l'emprise de 1 000 m qui remonte au-delà de Châtillon, sur Viennay, avec une zone d'habitat également bloquée. En violet, vous identifiez les zones économiques et les entreprises bloquées par le fuseau des 1 000 m vous trouvez par exemple en quasi-totalité, l'ancienne briqueterie Airault, les entreprises à Châtillon-sur-Thouet comme la SFP, la zone économique de la Petite Foie sur votre droite.

Diapositive n°6 : L'analyse a montré le morcellement agricole sur cette emprise. Les barreaux rouges représentent les cheminements de tracteurs. Ce que nous constatons c'est qu'il y a 47 petites exploitations sur le site et quand même 24 exploitations qui ont plus de la moitié de la SAU qui est concerné par l'emprise. On peut voir également le tracé d'aménagement demain.

Diapositive n°7 : Vous avez les enjeux écologiques sur cette zone-là, et ils sont importants. On est en pleine Gâtine vallonnée, bocagère, avec un réseau humide important. On voit la présence importante du milieu naturel et des points d'eau.

Diapositive n°9 : Nous percevons les points durs, en termes d'espace naturel à potentiel protégé. Même si une bande de 300 m est plus restreinte, ça ne sera pas évident de la faire passer. Ça veut donc dire qu'il y aura des mesures compensatoires importantes de toute façon.

Diapositive n°10 : Nous voyons la question du milieu physique. Pour ceux qui connaissent bien cette zone-là, il y a le franchissement du Thouet qui est à envisager ce qui signifie un ouvrage d'art, et donc également un impact financier important. Vous avez également la ligne SNCF à franchir avec donc un deuxième ouvrage d'art et encore une fois des coûts importants. J'insiste beaucoup sur la notion de coût parce qu'il est évident qu'en fonction du parti pris retenu pour l'aménagement, les coûts et les perspectives de voir ce contournement nord se réaliser ne seront pas les mêmes.

Diapositive n°12 : « Circulation médiocre », ça on s'en doutait. Nous voyons que les enjeux sont nombreux.

Diapositive n°13 : Concernant l'accidentologie, le site est dangereux. A ce jour, il n'est pas trop accidentogène. Il est sur un flux qualifié de rouge donc à risque quoi qu'il arrive.

Diapositive n°14 : Le cabinet a livré une modélisation du trafic attendu en 2040. En 2040 en variante 0 on accueillera à peu près 14 000 véhicules/jour dont 23 % de poids lourds sur l'existant, donc là on sera très clairement en saturation sur le site. A noter quand même pour bien comprendre, c'est que la déviation va capter le transit de l'ordre de 6 à 7 000 véhicules jour avec un pourcentage de poids lourd qui reste à peu près identique. Ça veut dire que quoi qu'il arrive, il restera toujours 8 000 – 9 000 véhicules/jour sur le tracé existant qui correspondent en fait à la circulation de dessertes locales, circulation pendulaire domicile-travail.

Claude DIEUMEGARD : Le nombre de véhicules est-il juste, parce qu'en fait, en 2011, une étude a été faite sur le tronçon devant la mairie de Chatillon, nous étions à 12 400 véhicules de moyenne donc effectivement quand je vois 14 000 en 2040, je crois qu'il doit y avoir quelque chose qui n'est pas bien pris en compte.

Pierre DESSONS: Ce n'est pas moi qui est fait les modélisations, l'explication du cabinet est : le chiffre auquel on fait référence, c'est un chiffre de pointe, en période estivale, en aout, ou en juillet.

Claude DIEUMEGARD : Lorsque l'étude a été faite en 2011, 14 000 c'était le nombre qu'on trouvait les lundis déjà, en 2011. Donc je pense qu'il doit y avoir un petit souci de chiffre.

Pierre DESSONS: Aujourd'hui c'est ce que eux disent, c'est vrai qu'il y a toujours un débat sur les flux de véhicule, c'est les chiffres qu'ils retiennent pour la perspective 2040. Je ne peux pas répondre plus que cela à la remarque de Claude. Je vais vous montrer tout de suite les types de profils en travers pour bien comprendre de quoi on parle.

Diapositive n°18 : Donc il y quatre grands types de voirie :

- ce qu'on peut qualifier de 2 voies : c'est la route telle qu'on la connaît. Et les 2x1 voies où il y a un séparateur entre les deux voies.

- après on passe aux 2x2 voies, soit la grande rocade on va dire, où là, on est sur des emprises beaucoup plus importantes, et donc des coûts beaucoup plus importants. A titre d'exemple, en bidirectionnel vous avez la Sévrienne avec des zones de dépassement qui s'alternent. Des 2x1 voie dans le secteur, comme par exemple la rocade, de Parthenay.

Diapositive n°20 : Vous voyez le tableau des avantages / inconvénients, avec la situation actuelle projetée en 2040 et la situation désirée. ASP signifie « Aménagement Sur Place », la deux voies telle qu'on l'a vue. L'artère inter urbaine à 2x2 voies telle que vous l'avez vue tout à l'heure, autrement-dit la grosse rocade. En vert, on voit les solutions qui vont optimiser la fluidité, la capacité de gestion du temps, la sécurité. On voit que dans tous ces cas de figures là si on reste dans la situation actuelle on va vers la saturation à v0 sans allègement du trafic. On s'expose donc quoi qu'il arrive à des difficultés. C'est plutôt intéressant pour nous, nous pourrions nous appuyer là-dessus pour nous positionner dans le cadre des financements PMI et financement des routes, peut-être dès le prochain contrat.

Ensuite vous avez le volet coût et là sans surprise vous voyez en bas à droite, en rouge les 2x2 voies qui sont très clairement les plus chères.

Diapositive n°22 : Les préconisations du cabinet, c'est de dire que les 2x2 voies sont surdimensionnées pour la capacité de trafic attendu. Pour eux, une option bidirectionnelle ou 2x1 voie serait à privilégier avec des zones de dépassement, dans les deux sens, et aurait évidemment l'avantage de coûter beaucoup moins cher.

Ce qui a été retenu lors du comité de pilotage, une route bidirectionnelle avec dépassement dans les deux sens. Le tronçon fera 7 km environ. Ou alors, une 2x1 voie avec le séparateur et des zones de dépassement dans les deux sens.

En bureau communautaire, nous sommes plus ou moins restés sur les mêmes choix. Sachant effectivement qu'aujourd'hui c'est un peu le discours de l'état de dire que « si vous voulez vraiment vous battre pour une 2x2 voies, coté financement, le tour de table sera beaucoup plus long parce que ça coûtera beaucoup plus cher ».

Petite précision aussi sur les 2x1 voie, il y a un séparateur, ce qui signifie que quand il y a un véhicule en panne sur une voie, la voie est bloquée. Il n'y a pas d'autre possibilité qu'un dépanneur vienne et donc qu'il sache par où passer pour dépanner le véhicule. C'est éventuellement ce qu'on peut reprocher au 2x1 voie avec le séparateur. Cependant le séparateur peut aussi être un facteur de sécurité puisque ça évite des dépassements un petit peu malencontreux.

Diapositive n°25 : Pour finir rapidement sur le calendrier, l'objectif c'est d'obtenir l'arrêté de la ministre en juin 2015. Un arrêté qui sera opposable et qui réduira officiellement l'emprise des 1 000 m à 300 m. Sachant qu'aujourd'hui on disposerait des fonds pour aller jusqu'à la déclaration d'utilité publique. Ce qui signifie qu'on pourrait lancer le prochain contrat assez vite et finalement n'avoir plus qu'à aller négocier les coûts de réalisation sur le contrat suivant. Ce sont des contrats de 6 ans. Il y a quand même aussi un enjeu derrière en termes de faisabilité.

Xavier ARGENTON : Merci beaucoup Pierre. J'ouvre le débat sur les différentes hypothèses qui sont soumises et éventuellement d'autres. Il y a eu une discussion intéressante au bureau communautaire puisque le rapport qui a été proposé par la Préfecture et le cabinet GEROP est en forme d'entonnoir, c'est-à-dire que le raisonnement nous amène petit à petit à considérer que, à la fois le volume, l'empreinte environnementale, le trafic d'aujourd'hui et le trafic de demain, les délais, les financements, enfin bref, toutes ces questions-là nous amèneraient à considérer qu'une 2x1 voie serait la solution.

Il y a déjà des choses qui ont été faites en 2x2 voies, entre Parthenay et La Ferrière, par exemple et sur cette 2x2 voies à la question posée, la réponse de l'état est de dire que c'est une voie de dégagement. Donc effectivement avec une longueur de 4 km de dégagement on a le temps de doubler mais ce n'est pas forcément le cas pour la voie de dégagement juste à l'approche de Vouillé où là, il n'y a que 800 m, ce qui fait un peu juste.

Le choix que l'on fera aujourd'hui et au plus tard lors du prochain Conseil communautaire, début septembre est important pour ce qui pourrait être décidé après.

Philippe ALBERT : Est-ce qu'on a une idée sur l'avancement du contournement de Vouillé dans la Vienne ?

Didier GAILLARD : Sur ce tracé justement de la RN 149, il y a deux possibilités qui sont étudiées. Après c'est la RN147, le contournement de Vouillé et celui de Lussac-les-Châteaux qui sont prévus.

Philippe ALBERT : Est-il prévu une 2x2 voies ou une 2x1 voie ?

Didier GAILLARD : Concernant Vouillé, il faut prendre en compte l'impact environnemental. Vouillé c'est complètement différent de Lussac ou de Parthenay. Puisque, pour ceux qui connaissent Lussac, il y a aussi des vallées et des rivières ce qui revient un peu à la configuration de Parthenay. On a bien ressenti l'autre jour à la Préfecture que l'état sera complètement contre une 2x2 voies dans cette configuration-là. Ça c'est évident. Ce qu'il faut prendre en compte également, Pierre l'a évoquée, c'est le coût. Il est bien supérieur. Mais bon je pense que ce que tu dis Philippe est très intéressant il faut se renseigner sur l'avancement du contournement de Vouillé. Disons qu'à Vouillé, il n'y a qu'un dépassement de 800 m, donc ils vont peut-être faire une complémentarité pour augmenter la zone de dépassement. Peut-être en 2x2 voies pour avoir les 4 km comme entre la Peyratte et la Ferrière.

Philippe ALBERT : Il ne faudrait pas que l'état privilégie un secteur plus qu'un autre dans le développement économique de demain.

Didier GAILLARD : On va se renseigner. Sinon je pense que sans dépassement ça paraît un petit peu léger, si on parle de rocade, l'objectif est quand même de désengorger un petit peu mais la distance, on ne la connaît pas encore très bien. Tout à l'heure, Pierre disait : « en 2015, signature du ministère », je pense qu'il y a des gens qui attendent, entre autre dans la zone d'activité de la Peyratte, et la situation est complètement bloquée pour le moment. Cependant, il serait bon que la décision se prenne le plus rapidement possible pour les entreprises qui ont envie de s'agrandir.

Il faudrait savoir également si le raccordement se ferait avant le rondpoint de la Peyratte ou après le rondpoint. Ça fera partie des choses qu'il faudra voir, parce que ça modifie la longueur de contournement, on peut vite gagner un kilomètre, c'est important aussi dans le choix. Mais je pense qu'il est difficile d'accepter une 2x1 voie ou juste une bidirectionnelle, peut-être même que la solution la plus alternative, comme par exemple la Sévrienne, c'est la 3 voies. Moi je trouve qu'une route bidirectionnelle avec une zone de dépassement c'est un petit peu léger. L'idée de la Sévrienne, je pense que c'est bien, ce n'est pas plus accidentogène que les autres voies, ça se dégage bien, c'est une bonne alternative.

Xavier ARGENTON : En fait c'est un peu le principe de réalité. Si l'état est farouchement contre une 2x2 voies, je ne vois pas trop l'intérêt d'approuver une étude faite pour un objectif d'une 2x1 voie. On a une expérience locale qui est la Sévrienne ce qui peut être une solution pour fluidifier le trafic et assurer une sécurité dans le transport. Ce sont les objectifs qu'on peut se fixer : fluidité et sécurité. Mais ce que je vous propose c'est d'y réfléchir pendant la pause du mois d'août pour qu'on puisse répondre au prochain Conseil communautaire. Vous avez tous le document, regardez le bien et on remettra ça à l'ordre du jour du Conseil communautaire début septembre.

Laurent ROUVREAU : Ce qui serait intéressant c'est que cette voie soit utilisée par les poids lourds pour éviter la zone de Châtillon et bien sûr celle de Parthenay-cité dortoir. Il faudrait que cette rocade passe au plus près de Parthenay, là où le Thouet est le plus étroit et qu'elle arrive au moins au bas du Gerson au niveau de la nationale, ce qui permettrait aux camions de prendre le contournement pour rentrer de nouveau dans Parthenay pour aller sur Saint-Maixent. Et il ne faut pas oublier non plus de faire de vrais échangeurs et pas des demi-échangeurs comme il peut y avoir sur la route du Tallud ou sur la route de Saint Aubin.

Xavier ARGENTON : Pas d'autre intervention ?

Lucien JOLIVOT : Ce qui est un petit peu lamentable dans cette affaire, c'est que la zone de la Peyratte a été bloquée pendant 7 ans et maintenant nous avons la désagréable surprise d'apprendre que la quantité de circulation ne justifie pas une 2x2 voies. Je suis quand même surpris qu'on ne s'en soit pas aperçu avant. Comment se fait-il qu'il y a eu des études qui ont coûté de l'argent et qu'on ne se soit jamais rendu compte que le trafic ne justifiait pas une 2x2 voies ? Avez-vous la réponse ?

Xavier ARGENTON : M. JOLIVOT, je vais vous décevoir parce que je ne pense pas avoir la réponse.

Lucien JOLIVOT : Ce qui me fait dire que ce n'est pas une question idiote.

Laurent ROUVREAU : Aujourd'hui sur le tracé de la nationale de Bressuire à Nantes, on s'aperçoit tout compte fait qu'on est en surcharge de véhicule en arrivant à Chollet parce que l'aménagement n'est pas fini mais autrement sur le réseau en lui-même, il n'y a pas beaucoup de circulation, ça mène à une analyse différente de ce qui a pu être bon il y a quelques années.

Xavier ARGENTON : Pas d'autre intervention ? Donc on reste là sur ce sujet et je vous laisse le temps de la réflexion, parce que c'est un sujet important. Et effectivement c'est à partir de nos décisions que les choses se mettront en place par la suite.

GOVERNANCE

MISE EN ŒUVRE D'UNE DDMARCHE

M. Nicolas GAMACHE : Dans le cadre de la conduite d'une réflexion sur le projet de territoire de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine, il est proposé de s'inscrire dans une démarche projet initiée par Mairie-conseils (service de la Caisse des Dépôts) et l'Union Nationale des CPIE (Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement), intitulée « DDMarche ».

Cette démarche consiste à bâtir, en un an, un projet communautaire de développement durable en s'appuyant sur un dispositif d'animation composé d'un élu communautaire, chef de file, d'un technicien en charge de l'avancement technique du dossier, d'un animateur CPIE et d'un comité de pilotage préalablement défini.

Elle comprend les étapes suivantes :

- la préparation, c'est-à-dire la sensibilisation et la mobilisation des élus communautaires,
- l'identification, et le choix des défis majeurs du territoire en matière de développement durable,
- la réalisation d'une autoévaluation des compétences et des actions de la communauté au regard de ces défis,
- la construction d'un plan d'action permettant de mieux répondre aux défis,
- la mise en route des actions et l'engagement dans un processus d'amélioration continue, en définissant la poursuite d'une telle démarche pour les années suivantes.

La commission « Gouvernance », réunie le 7 juillet 2014, a émis un avis favorable pour répondre à l'appel à proposition qui en découle et dont la date limite de réception des candidatures est fixée le 24 septembre 2014.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver la participation à l'appel à proposition pour la mise en œuvre d'une DDMarche, sur la période 2014/2015,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

* Adopte à l'unanimité.

Nicolas GAMACHE : La délibération qu'on a à prendre ce soir concernant la DDMarche s'inscrit dans le projet de territoire. Nous allons parler plus de la forme que du fond de la démarche (calendrier, organisation, acteurs et partenaires). Le lancement de la réflexion sur le projet de territoire a été commencé en commission donc je vais vous présenter une synthèse de ce qui a été vu en commission puis en bureau. Je ferai le parallèle entre la DDMarche et le projet de territoire avec notamment une étude menée par KPMG qui a été validée en bureau durant la période transitoire sur trois volets. Un volet qui était sur la prospective financière, un volet qui est un accompagnement au niveau de la CLECT et un volet plus spécifique sur le projet de territoire. Ce qu'on vous propose c'est une démarche d'amélioration continue vers le développement durable qui a été construite par Mairie-conseils avec le service de la Caisse des Dépôts et l'Union Nationale des CPIE (Centre permanent d'initiative pour l'environnement). La DDMarche est intégrée au projet de territoire et cette approche complète l'accompagnement de KPMG. D'une part le pilotage du projet de territoire dans lequel KPMG nous aide va permettre d'identifier les enjeux du territoire, de recenser les attentes des élus dans le choix d'une stratégie de territoire d'ici les 10-15 prochaines années et de décliner de façon opérationnelle cette stratégie. La DDMarche vise à bâtir en 1 an un projet communautaire de développement durable et à engager un plan d'action pour donner une impulsion à la Communauté de communes et inscrire son développement dans la durée.

La commission gouvernance sera le comité de pilotage, puisque c'est son domaine de compétence. Les vice-présidents qui le souhaitent pourront l'intégrer ponctuellement ou même de manière plus pérenne. On pourra même prévoir d'inviter des personnalités qualifiées parfois.

Le comité technique regroupera le CODIR, l'équipe de KPMG pilotée par M. BARDON (KPMG a la particularité d'avoir suivi les travaux durant 2 ans sur la fusion communautaire avec le comité de pilotage qui était en place), un élu communautaire chef de file ayant un rôle de coordination avec les instances décisionnaires en l'occurrence le président de la commission gouvernance, un technicien de la communauté qui sera chargé de l'avancement technique de la démarche, en lien avec l'élu, le DGS et l'ensemble des services évidemment (que je remercie pour le travail qu'ils ont fourni jusque-là), ainsi qu'un accompagnateur du CPIE qui apporte un appui à l'animation dans la DDMarche.

En terme de calendrier la démarche se calquerait sur le projet de territoire soit sur une durée d'à peu près un an, ce qui peut paraître long pour certains mais qui est, me semble-t-il, un temps nécessaire pour le partage, pour la concertation, pour la communication et qui correspond qui plus est, au planning des deux autres volets dont je vous parlais tout à l'heure, celui de la prospective financière avec le travail de la CLECT. Le but étant d'avoir une meilleure visibilité sur ces éléments-là qui ne sont pas neutres dans un projet de construction de territoire.

Pour ce qui est de la DDmarche, les travaux commenceront dès le quatrième trimestre 2014 avec des réunions prévues à Paris le 18 septembre, au préalable à la réponse à l'appel à projet qui doit être fait pour le 24 septembre. Ce trimestre-là sera dédié au repérage des bonnes pratiques : on regardera sur le territoire ce qui se fait de bien. En parallèle, KPMG fera l'état des lieux sur le projet de territoire dans son étude.

Lors du premier trimestre 2015, il sera demandé de faire le choix des défis du territoire en matière de développement durable. Je ne vais pas rentrer plus dans les détails parce que, si la technique nous le permet, vous verrez des témoignages qui vont revenir sur tous ces éléments puisque la DDmarche a été initiée en 2009 et il y a eu une première vague d'appel à projet qui a eu lieu à cette époque-là.

Lors de ce premier trimestre 2015, en même temps, KPMG identifiera des enjeux par rapport à la consultation des élus et des acteurs sociaux économique lors des RDV dans les mairies. Il y aura un forum des maires également et des enquêtes téléphoniques auprès des acteurs.

Au 2^{ème} trimestre 2015, on abordera la déclinaison opérationnelle de la stratégie avec la construction d'un plan d'action à partir de fiches d'action notamment.

Et enfin au 3^{ème} trimestre 2015, nous ferons la restitution des travaux et lancerons la mise en route des actions. Donc l'avantage de travailler en complémentarité avec KPMG qui s'occupe de la consultation des acteurs du projet de territoire, c'est qu'on va pouvoir être dans l'opérationnalité plus rapidement.

Je vous propose maintenant de voir les petites vidéos de témoignages d'élus sur ce qui a pu se faire sur la Communauté de communes de Pouzauges par exemple. Au préalable, vous voyez des exemples des défis qui ont pu être identifiés sur ces territoires-là, Pouzauges ou même le bocage, nos plus proches voisins qui ont entrepris cette démarche. Des démarches qui n'ont pas seulement un caractère environnemental, on est bien sur le développement durable avec des enjeux économiques, des enjeux sociaux très importants. Il y a une transversalité qui est aussi importante, le but étant de relier toutes les commissions, toutes les thématiques autour d'enjeux qui nous rassemblent et qui permettent de savoir où on va et de tracer un chemin qui nous soit propre. Donc voici les défis qui ont pu être identifiés sur ces territoires-là : développer des activités économiques équilibrées sur le territoire en les intégrant aux initiatives locales, impliquer les jeunes à la vie du territoire, mieux communiquer sur l'identité communautaire et associer la population aux défis du territoire, soutenir et valoriser le lien social, la solidarité et la vie associative, préserver et valoriser le cadre de vie, pérenniser un système de santé adapté au besoin des habitants du territoire, encourager l'économie d'énergie, favoriser les modes de déplacement demandant moins d'énergie. Voilà quelques exemples de démarches qui ont pu être menées. Avec des premières réalisations pour ces cas-là, qui ont pu être la création d'un conseil communautaire des jeunes par exemple, la thermographie aérienne des lieux d'habitation de l'ensemble du territoire et la participation aux défis de famille : énergie positives en collaboration avec l'agence info énergie des Pays de Loire la construction d'une maison pluridisciplinaire de santé etc... Vous pouvez voir ces vidéos sur le site de « mairie-conseils ». Ce sont des témoignages très intéressants. Le coût de la DDmarche est de 4 500 € et est supporté par Mairie-conseils à hauteur de 1 500 € pour 2014 et 2 500 € pour 2015, plus les billets de train pour le technicien communautaire et l'animateur CPIE pour 4 rencontres sur Paris. Les coûts sont donc supportés par Mairie conseils ce qui n'est pas neutre, à condition qu'on soit retenu mais je pense que là-dessus il n'y aura pas trop de soucis.

Gérard VITRE : J'espère que cette démarche se fera en lien avec le SCOT qui est mené par le Pays de Gâtine, parce que le Pays de Gâtine paie bien quelque chose. Notre communauté de communes va bien devoir le payer ?

Xavier ARGENTON : Le SCOT est un outil de planification avant tout. Là, on est vraiment sur une démarche de projet. Evidemment il y aura un lien puisqu'il y a des contraintes notamment qui sont inhérentes puisque c'est un document qui est opposable, ceci étant, il n'est opposable que s'il y a planification territoriale, là, on est sur des démarches de projet qui certes, vont s'inscrire sur notre territoire physiquement, mais qui vont aussi au-delà. Mais il y aura forcément un lien.

Nicolas GAMACHE : On n'est pas dans les mêmes outils.

Gérard VITRE : Je n'en suis pas convaincu.

TECHNIQUES

CONVENTION DE SERVITUDE AVEC GEREDIS POUR LE PASSAGE D'UN RESEAU ELECTRIQUE SUR LA COMMUNE DE CHATILLON/THOUE

M. Laurent ROUVREAU : Afin de distribuer un réseau électrique basse tension desservant les parcelles du lotissement de la Bressandière, rue Pierre-Gilles de Gennes sur la commune de Châtillon-sur-Thouet, GEREDIS souhaite passer un réseau souterrain sur une propriété communautaire.

Le tracé traverse en effet une parcelle cadastrée AI n° 179 à Châtillon-sur-Thouet appartenant à la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine.

Une convention autorisant cette implantation est nécessaire.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver la convention de servitude à conclure avec GEREDIS,
- d'autoriser le Président à signer ladite convention et toutes pièces afférentes à ce dossier.

* Adopte à l'unanimité.

TRAVAUX

TRAVAUX V.R.D. - SIGNATURE DU MARCHÉ

M. Laurent ROUVREAU : Afin de réaliser les travaux de voirie, réseaux et divers sur les propriétés communautaires, la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine a lancé un marché de travaux VRD.

La commission ad-hoc chargée de l'analyse des offres s'est réunie le 18 juillet 2014 et l'entreprise M'RY a été retenue pour un montant maximal du marché à bons de commande de 350 000 € HT. Ce marché se terminera le 31 décembre 2015.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'autoriser le Président à signer le marché à conclure avec l'entreprise M'RY concernant des travaux V.R.D. et toutes pièces afférentes à ce dossier,
- de dire que les crédits seront ouverts au budget.

* Adopte à l'unanimité.

TRAVAUX DE VOIRIE ET RESEAUX DIVERS AUTOUR DE L'ATELIER DE DECOUPE - ZAC DE LA BRESSANDIERE - AVENANT N° 1

M. Laurent ROUVREAU : Un marché de travaux a été conclu avec la Société M'RY afin de réaliser les voiries et réseaux autour de l'atelier de découpe situé sur la ZAC de la Bressandière. Le marché s'élève à 371 491 € HT (soit 444 303,24 € TTC - TVA : 19,6 %).

Des modifications sont intervenues lors de la phase chantier :

- modifications au niveau du nivellement et de la création de la structure de chaussée supplémentaires,
- travaux modificatifs sur les réseaux d'assainissement impliquant une réduction de linéaires et une modification du bassin de rétention,
- travaux modificatifs au niveau du réseau d'eaux usées sur les équipements de contrôle,
- travaux divers au regard des adaptations du projet.

Ces travaux complémentaires s'élèvent à 12 729 € HT (soit 15 274,80 € TTC - TVA : 20 %).

Le nouveau montant des travaux s'élève à 384 220 € HT (soit 461 064 € TTC - TVA : 20 %), soit une augmentation de 3,43 %.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'accepter les termes de l'avenant n° 1 à conclure avec la société M'RY,
- d'autoriser le Président à signer ledit avenant et tout document relatif à ce dossier.

* Adopte à l'unanimité.

TRAVAUX VRD - ZAC DE LA BRESSANDIERE - TRANCHE 3 – SIGNATURE DU MARCHÉ

M. Laurent ROUVREAU : Un marché de travaux pour la réalisation de la tranche 3 de la ZAC de la Bressandière a été lancé. Ce marché comporte 3 lots.

La commission ad-hoc chargée de l'analyse des offres s'est réunie le 18 juillet 2014 ; les entreprises suivantes ont été retenues :

- Lot n° 1 – VRD : Entreprise COLAS CENTRE OUEST pour la solution variante structure de chaussée pour un montant de 482 112,25 € HT
- Lot n° 3 – Espaces Verts : Entreprise ID-VERDE pour un montant de 66 142,25 € HT
- Lot n° 2 – Eclairage : en cours de négociation

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'autoriser le Président à signer le marché de travaux de réalisation de la Tranche 3 de la ZAC de la Bressandière avec les entreprises retenues et toutes pièces afférentes à ce dossier,
- de dire que les crédits nécessaires sont ouverts au budget chapitre 011.

* Adopte à l'unanimité.

MARCHE DE REHABILITATION ET D'EXTENSION DE LA MAISON DE SANTE DE MENIGOUTE - ANNULATION D'UN AVENANT (LOT N° 11) ET APPROBATION D'UN NOUVEL AVENANT

M. Laurent ROUVREAU : Par notification en date du 1^{er} septembre 2013, le lot n° 11 du marché de « réhabilitation et d'extension de la Maison de Santé de Ménigoute » a été attribué à l'entreprise GATINELECT, pour un montant initial de 42 221,04 € HT.

Ce marché a déjà fait l'objet d'avenants en plus et moins-values, augmentant au total le marché de 9 765,78 € HT, soit une augmentation de 23,13 %.

Par courrier en date du 25 juin 2014, Monsieur le Sous-Préfet de Parthenay a enjoint la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine de procéder à l'annulation de l'avenant n° 4, acté par le Conseil Communautaire en séance du 21 mai dernier, puisqu'il entraîne un dépassement de plus de 20 % du montant initial du marché.

Certains travaux supplémentaires prévus par l'avenant n° 4 (alimentation électrique du volet roulant installé dans le local dentiste, mise en place d'un poste de travail supplémentaire comprenant boîtiers, alimentation informatique et alimentation électrique et réalisation d'un câblage pour une future mise en place d'un défibrillateur sous le porche d'entrée), ne relevant pas de sujétions techniques imprévues, ne peuvent donc être réalisés.

Un nouvel avenant doit toutefois être acté concernant le remplacement d'équipements électriques non conformes, relevant de sujétions techniques imprévues.

Cet avenant, en plus-value, est conclu pour un montant de 6 155,45 € HT, portant le nouveau montant du marché à 50 359,83 € HT. L'augmentation totale par rapport au marché initial est de 19,28 %.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- de décider de retirer la délibération du 21 mai 2014 approuvant l'avenant n° 4 au lot n° 11 du marché de réhabilitation et d'extension de la Maison de Santé de Ménigoute,
- d'approuver le nouvel avenant n° 4 au lot n° 11 du marché de réhabilitation et d'extension de la Maison de Santé de Ménigoute,
- d'autoriser le Président à signer ledit avenant ainsi que tout document relatif à ce dossier.

* Adopte à l'unanimité

MARCHE POUR LA REHABILITATION ET L'EXTENSION DE LA MAISON DE SANTE DE MENIGOUTE - APPROBATION D'AVENANTS

M. Laurent ROUVREAU : La Communauté de communes de Parthenay-Gâtine réalise des travaux pour la réhabilitation et l'extension de la Maison de Santé de Ménigoute.

Pendant la phase de réhabilitation, des anomalies ont été découvertes dans le bâtiment pouvant compromettre la longévité, l'utilisation et la structure du bâtiment.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver les avenants au marché de réhabilitation et d'extension de la Maison de Santé de Ménigoute suivants :

* LOT n° 1 - TERRASSEMENT - GROS ŒUVRE - RAVALEMENT

Par notification en date du 1^{er} septembre 2013, ce lot a été attribué à l'entreprise FRAFIL pour un montant initial de 108 165,67 € HT.

Ce marché a déjà fait l'objet d'avenants en plus-value à hauteur de 2 469,18 € HT et d'un avenant de substitution de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine à l'ancienne Communauté de Communes du Pays Ménigoutais en tant que maître d'ouvrage.

Un avenant n° 4 est nécessaire correspondant :

- aux travaux de dépose de menuiseries extérieures existantes, non réalisées par le présent lot.
- à la réalisation d'une façon de rampe pour accès PMR au niveau d'une issue de secours dans le bâtiment existant. Adaptation à la demande du bureau de contrôle.
- à la fourniture et pose d'une courette anglaise supplémentaire nécessaire à la bonne ventilation du vide sanitaires du bâtiment existant.
- à la déconstruction d'un rangement poubelle extérieur source d'infiltration dans le bâtiment existant, comprenant divers raccords d'enduit.
- à la réalisation d'une ouverture en sous œuvre dans maçonnerie intérieure existante pour la création d'un accès direct entre le dégagement n°2 et le bureau des « consultations avancées ». A la demande du maître d'ouvrage.
- à la réalisation de ventilation haute et basse dans le local compresseur et aspiration (Placard n°10) du local dentiste. A la demande de l'équipementier du dentiste.

Le montant de l'avenant n° 4 est de + 1 412,90 € HT. Le nouveau montant du marché est de 112 047,75 € HT, soit une augmentation totale du montant initial de 3,59 %.

*LOT n° 2 : CHARPENTE BOIS – BARDAGE BOIS

Par notification en date du 1^{er} septembre 2013, ce lot a été attribué à l'entreprise BODIN pour un montant initial de 23 500,06 € HT.

Un avenant n° 1 a acté la substitution de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine à l'ancienne Communauté de Communes du Pays Ménigoutais, en tant que maître d'ouvrage.

Un avenant n° 2 est proposé correspondant :

- à la fourniture et pose de planches de rive et de voliges supplémentaires lors de la réfection des débords de toiture du bâtiment existant.
- aux travaux non réalisés de traitement de la charpente du bâtiment existant.

Le montant de l'avenant n° 2 est de - 2 481,66 € HT. Le nouveau montant du marché est de 21 018,40 € HT, soit une diminution totale du montant initial de 10,56 %.

***LOT n° 3 : COUVERTURE TUILE – COUVERTURE ZINC - ZINGUERIE**

Par notification en date du 1er septembre 2013, ce lot a été attribué à l'entreprise POUZET pour un montant initial de 18 014,54 € HT.

Un avenant n°1 a augmenté le montant initial du marché de 950 € HT.

Un avenant n° 2 a acté la substitution de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine à l'ancienne Communauté de Communes du Pays Ménigoutais, en tant que maître d'ouvrage.

Un avenant 3 est nécessaire correspondant :

- à la réfection du puits de jour du bâtiment existant, suite à la découverte d'infiltrations lors des travaux de déconstruction.
- à la fourniture et pose de chevrons complémentaires, en adaptation au niveau de la couverture zinc du bâtiment existant.

Le montant de l'avenant n° 3 est de + 1 357,39 € HT. Le nouveau montant du marché est de 20 321,93 € HT, soit une augmentation totale par rapport au montant initial de 12,81 %.

***LOT n° 5 - MENUISERIE EXTERIEURE ALUMINIUM**

Par notification en date du 1^{er} septembre 2013, ce lot a été attribué à l'entreprise RIDORET MENUISERIE pour un montant initial de 52 823,50 € HT.

Ce marché a déjà fait l'objet d'avenants en plus et moins-values à hauteur de 2 711 € HT et d'un avenant de substitution de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine à l'ancienne Communauté de Communes du Pays Ménigoutais en tant que maître d'ouvrage.

Un avenant n° 5 en plus-value est nécessaire correspondant :

- à la fourniture et pose de 2 grilles de ventilation, supplémentaires dans le placard 10 suite à la demande de l'équipementier du dentiste ;
- à la moins-value sur l'enseigne extérieure.

Le montant de l'avenant 5 est de + 100 € HT. Le nouveau montant du marché est de 55 634,50 € HT, soit une augmentation totale par rapport au montant initial de 5,32 %.

***LOT n° 6 : MENUISERIE INTERIEURE BOIS**

Par notification en date du 1^{er} septembre 2013, ce lot a été attribué à l'entreprise BODIN pour un montant initial de 29 531,39 € HT.

Ce marché a déjà fait l'objet d'avenants en plus-values à hauteur de 3 295,34 € HT et d'un avenant de substitution de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine à l'ancienne Communauté de Communes du Pays Ménigoutais en tant que maître d'ouvrage.

Un avenant n° 4 est nécessaire correspondant :

- à la fourniture et pose d'un bloc porte intérieur supplémentaire pour la création d'un accès direct entre le dégagement n°2 et le bureau des « consultations avancées ».

Le montant de cet avenant est de + 284,83 € HT. Le nouveau montant du marché est de 33 111,56 € HT, soit une augmentation totale par rapport au montant initial de 12,12 %.

***LOT n° 7 : CLOISONS SECHES – PLAFONDS – ISOLATION THERMIQUE**

Par notification en date du 1er septembre 2013, ce lot a été attribué à l'entreprise BOURDEAU pour un montant initial de 46 714,66 € HT.

Ce marché a déjà fait l'objet d'un avenant en moins-values à hauteur de - 811,85 € HT et d'un avenant de substitution de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine à l'ancienne Communauté de Communes du Pays Ménigoutais en tant que maître d'ouvrage.

Un avenant n° 3 est nécessaire correspondant :

- à la suppression de la membrane pare-vapeur « étanchéité à l'air » dans les combles du bâtiment existant.
- à un complément d'isolation au niveau du puits de jour du bâtiment existant.
- aux modifications sur le cloisonnement intérieur pour la création d'un local « radio panoramique » pour le dentiste. A la demande du maître d'ouvrage.
- reprise et raccords complémentaires du cloisonnement placo existant suite à la découverte de désordres et traces d'humidité lors de la déconstruction.
- au remplacement du plafond CF prévu dans le local « détente » par un plafond suspendu.
- à un complément CF dans le local technique existant et non conforme. A la demande du bureau de contrôle.

Le montant de cet avenant est de – 201,91 € HT. Le nouveau montant du marché est de 45 700,90 € HT, soit une diminution totale par rapport au montant initial de 2,17 %.

*LOT n° 9 : PEINTURE - REVETEMENT DE SOL PVC

Par notification en date du 1er septembre 2013, ce lot a été attribué à l'entreprise GIRARD pour un montant initial de 20 877,29 € HT.

Un avenant n° 1 a acté la substitution de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine à l'ancienne Communauté de Communes du Pays Ménigoutais, en tant que maître d'ouvrage.

Un avenant n° 2 est nécessaire correspondant :

- reprise et raccords peinture suite à la découverte de désordres et traces d'humidité au niveau du puits de jour dans le bâtiment existant.
- à la mise en peinture des appuis de fenêtre du bâtiment existant. A la demande du maître d'ouvrage.

Le montant de cet avenant est de + 837,36 € HT. Le nouveau montant du marché est de 21 714,65 € HT, soit une augmentation totale par rapport au montant initial de 4,01 %.

* LOT n° 10 - PLOMBERIE - SANITAIRE - CHAUFFAGE-VENTILATION

Par notification en date du 1^{er} septembre 2013, ce lot a été attribué à l'entreprise SABOURAULT pour un montant initial de 53 809,99 € HT.

Ce marché a déjà fait l'objet d'avenants en plus et moins-values augmentant au total le marché de 1 852,95 € HT et d'un avenant de substitution de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine à l'ancienne Communauté de Communes du Pays Ménigoutais en tant que maître d'ouvrage.

Un avenant n° 5 est nécessaire correspondant :

- au remplacement des robinetteries prévues au marché.
- à la suppression d'un évier sur meuble dans le local kinésithérapeute 2.
- à la fourniture et pose d'un évier inox « grandes cuves » pour le local kinésithérapeute.

Le montant de l'avenant n° 5 est de - 770,93 € HT. Le nouveau montant du marché est de 54 892,01 € HT, soit une augmentation totale par rapport au montant initial de 2,01 %.

- d'autoriser le Président à signer lesdits avenants ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

* Adopte à l'unanimité

Philippe ALBERT : Ce n'est pas une question sur le sujet mais est-ce qu'on pourrait faire des tableaux mentionnant directement le coût au départ du marché puis avec un avenant et avec le pourcentage que ça représente, parce que quand on est à 2%, qu'on change un volet ou une porte, c'est pas nous, conseillers communautaires, qui avons jugé de le faire, les gens qui l'ont fait ont jugé qu'il fallait le changer. Par contre, quand on est à plus de 20 % je pense qu'il faut qu'on ait des explications. Mais est-ce que ça pourrait être rédigé sous forme de tableau, je pense que ça ferait moins d'écriture aussi pour nos directeurs et je pense que ça serait plus simple à comprendre.

Laurent ROUVREAU : C'est vrai qu'on pourrait éventuellement réaliser un tableau synthétique et peut-être que quand les avenants sont un peu plus onéreux, on y regarde de plus près. Il n'empêche que l'on sera obligé de passer la délibération sous cette forme-là.

ASSAINISSEMENT

MISE EN CONFORMITE DES BRANCHEMENTS D'ASSAINISSEMENT DE LA RUE DE LA POSTE ET IMPASSE DES LILAS A FENERY : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Louis-Marie GUERINEAU : Dans le cadre de la mise en séparatif du réseau d'assainissement public de la rue de la Poste et de l'impasse des Lilas à Fénerly, la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine souhaite lancer une action de sensibilisation des riverains à la mise en conformité de leurs branchements. 14 habitations sont potentiellement concernées.

L'objectif est d'accompagner techniquement et financièrement les propriétaires privés concernés à réaliser les travaux à la mise en conformité de leurs installations (animation auprès des propriétaires concernés, contrôles préalables des raccordements, aide financière de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour les travaux).

Le coût de cette opération pour la collectivité est évalué à 7 000 € HT et se décompose comme suit :

- Animation de l'opération (réunions publiques, entretiens individuels, ...) pour un montant de 5 600 € HT,
- Contrôles préalables aux travaux pour un montant de 1 400 € HT.

Des demandes de subventions peuvent être déposées auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, à savoir :

- Animation de l'opération pour un montant de 2 800 € HT, soit 50 % du coût HT,
- Contrôles préalables aux travaux pour un montant de 700 € HT soit 50 % du coût HT.

Concernant les travaux eux-mêmes, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne peut subventionner les propriétaires privés à hauteur de 35 % minimum du montant global de travaux estimé à 60 000 € TTC. La Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine recevra mandat des propriétaires privés pour solliciter et percevoir ces subventions et les leur reverser intégralement.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver le lancement d'une action de sensibilisation des riverains de la rue de la Poste et de l'impasse des Lilas à Fénerly, à la mise en conformité de leurs branchements au réseau d'assainissement public,
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter toutes aides financières possibles concernant cette opération, et notamment celle de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne,
- d'approuver la convention de mandat avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour la réalisation de travaux sous maîtrise d'ouvrage privée et pour le versement des aides,
- d'approuver la convention à conclure avec les riverains donnant mandat à la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine pour percevoir de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne la subvention qui leur sera attribuée et précisant leurs engagements en tant que propriétaires maîtres d'ouvrage,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ces conventions ainsi que tous documents relatifs à ce dossier.

* Adopte à l'unanimité

ACTIONS ENVIRONNEMENTALES

CONVENTION POUR LE CHARGEMENT DE VERRE RECUPERE D'ORIGINE MENAGERE - SA BOMEX

Louis-Marie GUERINEAU : La Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine a signé un contrat avec ECO-EMBALLAGES.

Dans le cadre du nouveau contrat Eco-emballages, « Le Verrier » paiera à la Communauté de Communes l'intégralité de la valeur reprise du verre. La SA BOMEX facturera le chargement par camion grue à la Collectivité, au prix de 8,42 € HT/Tonne (montant de la TVA à 10 %).

Le tonnage annuel estimé est de 850 tonnes.

La convention est signée pour trois ans (jusqu'à la fin du contrat ECO-EMBALLAGES).

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver la convention à conclure pour le chargement du verre avec SA BOMEX,
- d'autoriser le Président à signer ladite convention et toutes pièces afférentes à ce dossier.

* Adopte à l'unanimité

EXERCICE DE LA COMPÉTENCE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS » - DEMANDE D'ADHÉSION AU SMC

Louis-Marie GUERINEAU : Le Syndicat Mixte à la Carte du Haut Val de Sèvre et Sud-Gâtine (SMC) compte parmi ses membres plusieurs communautés de communes qui, du fait de la réforme territoriale, sont dissoutes. Il est alors possible aux nouvelles intercommunalités, issues de la fusion d'EPCI dissouts au 31 décembre 2013, d'adhérer au SMC, notamment pour la partie de périmètre correspondant aux communautés de communes dissoutes.

Pour la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, cette situation concerne les communes de l'ancienne Communauté de communes Espace Gâtine dissoute au 31 décembre 2013.

Dans l'attente de l'adhésion de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine au SMC pour le territoire des communes d'Allonne, Azay-sur-Thouet, Pougne-Hérisson, Le Retail, Saint-Aubin-le-Cloud, Secondigny et Vernoux-en-Gâtine, le dispositif des ententes intercommunales a été mis en place pour assurer la continuité du service public de la collecte et traitement des déchets ménagers actuellement exercés par le SMC (délibération du 13 décembre 2013). Mais, ce territoire n'est pas représenté de façon pondérale au sein de l'assemblée délibérante.

La Communauté de communes de Parthenay-Gâtine devra décider de l'exercice de cette compétence sur l'ensemble de son territoire avant le 31 décembre 2015.

En attendant, l'adhésion au SMC permettra d'assurer le service public tout en ayant une représentativité au sein de ce syndicat pour les territoires des communes d'Allonne, Azay-sur-Thouet, Pougne-Hérisson, Le Retail, Saint-Aubin-le-Cloud, Secondigny et Vernoux-en-Gâtine.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- de demander l'adhésion au Syndicat Mixte à la Carte du Haut Val de Sèvre et Sud-Gâtine (SMC) pour les communes d'Allonne, Azay-sur-Thouet, Pougne-Hérisson, Le Retail, Saint-Aubin-le-Cloud, Secondigny et Vernoux-en-Gâtine,
- de solliciter l'accord des communes concernées sur cette adhésion,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

* Adopte à l'unanimité.

ASSOCIATION MAINATE - FESTIVAL FIFO - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

Louis-Marie GUERINEAU : Pour l'organisation en 2014 du 30^{ème} Festival International du Film Ornithologique (FIFO) à Ménagoute, l'association MAINATE sollicite une aide de 60 000 € de la part de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine.

Une convention d'objectifs pluriannuelle viendra déterminer les engagements de l'association, ainsi que les conditions de participation financière de la Communauté de Communes.

Considérant le caractère structurant de cette manifestation pour le territoire communautaire, il est proposé au Conseil communautaire :

- d'accorder une subvention de 60 000 € à l'association MAINATE pour l'année 2014,
- de dire que les crédits nécessaires sont ouverts au budget chapitre 65-6574
- d'autoriser le Président à signer la convention d'objectifs ainsi que tout document relatif à ce dossier.

* Adopte avec 55 voix pour et 6 abstentions.

Jean-Paul GARNIER : Ce n'est pas une question, c'est une remarque sur le fonctionnement des commissions. Effectivement, on a vu ce dossier une première fois en commission environnement et la commission a botté en touche parce qu'elle a considéré qu'étant donné que le Conseil communautaire avait estimé, à juste titre, qu'il y avait trois grandes manifestations culturelles : le FIFO, le FLIP et POUGNE-HERISSON, on ne voyait pas pourquoi ce dossier venait à la commission environnement. Ça a été vu en bureau, je crois que le bureau a rencontré l'association MAINATE, a accordé une subvention de 60 000 € et ça nous revient en commission pour qu'on dise « oui ». On n'a pas du tout rencontré les personnes et vous dites « oui » pour 60 000 €. Voilà c'était juste une question de fonctionnement. Si c'est un bien communautaire culturel, ça passe par la commission culture, je ne vois pas ce que ça fait ici.

Louis-Marie GUERINEAU : En fait ce qui m'a été demandé, c'est de le présenter. Mais ce dossier ne concerne pas uniquement le volet environnement. Alors c'est vrai que comme on n'est pas sur un budget fermé, mais sur un budget annexe au niveau de la commission environnement, c'est le budget subventions aux associations de manière globale sur lequel on va prendre. Je souhaitais que ce soit le bureau qui décide, parce que franchement, c'est vraiment une manifestation qui sort du volet environnement et c'est le bureau qui a décidé de faire cette proposition. Et c'est au Conseil communautaire de voter évidemment.

Magaly PROUST : Est-ce que vous pouvez nous dire ce qu'a donné le Conseil Communautaire du Pays Ménéguois en année N-1 ?

Didier GAILLARD : 9 000 €. Je peux donner une partie de l'explication : l'association, que tu connais bien, fonctionne depuis 30 ans et fonctionnait jusqu'à maintenant à l'aide de fonds européens. Et tout le monde sait que les fonds européens ont stoppé il y a maintenant 2 ans. Donc l'an dernier, l'équilibre a été assez difficile, on a fait des restrictions et des réorganisations de fonctionnement pendant ce festival. Pour la trentième, cette année, on ne peut pas non plus faire trop. Il y a des choses qui sont obligatoires. Ceux qui connaissent le festival, savent qu'il a atteint un certain niveau et il est difficile de baisser ce niveau. Le budget global n'est pas plus élevé que celui de l'an dernier, mais il nous fallait trouver une solution pour faire face à l'équilibre. Je pense que c'est ce qu'ont défendu justement les personnes qui se sont présentées, soit le directeur, le vice-président et deux membres du personnel de l'association.

Magaly PROUST : Et du coup, jusqu'ici, aux associations qui ont fait des demandes un peu plus élevées que ce qu'elles touchaient jusqu'à présent, on avait répondu qu'on se trouvait sur un budget de consolidation et qu'on ne pouvait pas se permettre d'aller au-delà du financement précédent. Là comment on fait ? Est-ce qu'on a trouvé un trésor et qu'on ne nous l'a pas dit ? Parce que là on multiplie par 500 % un financement...

Didier GAILLARD : Louis-Marie a donné une partie de l'explication : il a dit qu'il y avait 3 manifestations d'intérêt communautaire importantes dont celle-ci...

Magaly PROUST : Ca je ne le remets pas en question. Ma question est : où on trouve l'argent, qui n'était pas donné avant et qu'on donne maintenant ?

Didier GAILLARD : Si on veut rentrer dans les détails et je le veux bien, je vais vous donner un petit historique sur la Communauté de communes du Pays Ménéguois. Tu connais le fonctionnement de la commission qui s'occupait des affaires culturelles et associatives. Il y avait un budget global, dans lequel, il y avait pleins de choses (une participation au centre socio-culturel...). L'enveloppe était de 140 000 € : on donnait 50 000 € au centre socio-culturel et après, le reste était distribué aux autres associations. Donc on avait une marge de manœuvre qui était relativement faible. Et puis je pense qu'il y avait une volonté politique pendant plusieurs années par rapport à cette association, c'est pour ça qu'elle bénéficiait de subventions de l'extérieur via l'Europe et d'autres financements. Il y a eu aussi beaucoup de mécénat, avec des participations importantes, chose que toutes les associations ne font pas. On ne va pas dire : cette année, parce que ça arrive dans la communauté de communes de Parthenay-Gâtine que c'est l'aubaine, il aurait fallu pour cette association de toute façon trouver une solution et je pense que la Communauté de communes du Pays Ménéguois aurait fait son possible pour défendre cette association et ce festival qui est quand même d'envergure internationale.

Magaly PROUST : Je ne remets pas du tout en question le festival et le rayonnement du festival.

Didier GAILLARD : Pour répondre à la question que tu posais tout à l'heure : où on trouve l'argent ? Je laisse la parole au trésorier.

Magaly PROUST : Parce que de la façon dont tu l'as dit, on a l'impression que les associations qui recevaient une subvention de la part de la communauté ne vont pas en avoir cette année parce qu'on fait le choix de donner au FIFO.

Didier GAILLARD : Non, moi je parlais de l'ancienne Communauté de communes du Pays Ménigoutais dont on ne devrait plus parler d'ailleurs.

Claude DIEUMEGARD : Pendant que le micro passe, je pense que vous poserez la même question sur les subventions concernant l'enfance tout à l'heure, donc je propose que la réponse soit globale pour ces deux sujets.

Christophe MORIN : Au niveau des finances, nous n'avons pas de trésor de guerre, certes. Concernant le budget, ça se passe en deux parties, comme vous l'avez vu, il y a déjà eu un 1^{er} vote qui était le budget primitif, là on est parti sur une hypothèse de consolidation, il se trouve que après le budget primitif nous avons aussi la reprise des excédents de fonctionnement, nous avons vu lors du dernier conseil que nous avons un excédent de l'ordre de 2 900 000 € et nous avons affecté en délibération 400 000 € sur le poste 65 qui concerne entre autre le versement de ces subventions. A la fin de l'année, nous ne savons pas pour l'instant précisément comment vont se répartir toutes les sommes, il se peut que sur certains postes nous ayons des économies, sur d'autres nous ayons davantage de dépenses, nous allons le voir au fur et à mesure de l'année. Peut-être par rapport à ce qui était prévu au budget primitif sur le compte 65 - subventions nous pourrions éventuellement ventiler plus que ce qui avait été prévu mais de toute façon, il a été ouvert d'ores et déjà sur l'excédent de fonctionnement de 2013, c'est-à-dire sur les 2 900 00 €, 400 000 € sur le poste 65 pour faire face éventuellement à des besoins qui seraient nécessaire dans le cadre de projets qui sont défendus par la Communauté de communes.

Magaly PROUST : D'accord et alors ma deuxième interrogation, c'est sur le fait d'accorder une subvention et de dire que la convention d'objectifs pluriannuelle viendra déterminer les engagements de l'association. Je trouve ça bizarre de valider un financement sans savoir quels sont les engagements des uns et des autres. Comment le partenariat est-il construit ? Je trouve ça étrange.

Xavier ARGENTON : C'est classique comme mode opératoire, enfin ça se fait de manière concomitante, parallèle, il y a une obligation légale à partir du moment où une collectivité subventionne une association au-delà de 23 000 € autrement c'est une convention écrite. On pourrait éventuellement dire « vient » ou « est en cours »...

Magaly PROUST : Dans la discussion, en ayant dit effectivement, « il y a un soutien fort de la collectivité beaucoup plus fort que ce qu'il était », est-ce qu'il y a un attendu particulier, une lisibilité du support apportée, qu'est-ce qu'on demande ?

Xavier ARGENTON : Oui, cela fait partie des discussions qui sont subordonnées au versement de la subvention, sachant qu'il faut voir les choses comme elles sont, c'est-à-dire que sur la liste qui vous a été indiquée, il me semble clairement, que la subvention de la collectivité augmente pour remplacer une diminution drastique des subventions européennes. Il y a évidemment un jeu de compensation. L'explication qui nous a été fournie avec beaucoup de clarté et de conviction de la part de l'association, c'était de dire : « dans l'état, si nous n'avons pas un soutien de la Communauté de communes pour se substituer en tout ou partie de la baisse des subventions européennes, nous ne pourrions pas continuer dans ces conditions-là ». Voilà, la référence au 30^{ème} anniversaire est une référence symbolique mais fondamentalement, c'est une subvention pour permettre au festival de perdurer.

Magaly PROUST : Avec une telle augmentation du financement, j'aurai aimé avoir, dans la pléthore de documents qui nous a été fournie, le compte de résultat de l'association de l'année dernière, le budget prévisionnel de cette année et puis le bilan de l'association. Ce sont des éléments dont on aurait besoin pour déterminer la subvention. Même si, peut-être que vous, vous les avez eu, peut-être que vous avez déterminé en conscience.

Xavier ARGENTON : C'est pas nous en bureau qui avons validé, parce qu'il y a eu une commission, mais vous pouvez avoir les documents, il n'y a pas de souci, on pourra vous les transmettre. Le Conseil communautaire ne peut pas retravailler de manière aussi approfondie que toutes les commissions. Il y a 15 commissions, vous imaginez bien...Mais les documents sont à votre disposition, il n'y a aucun soucis.

Magaly PROUST : Est-ce qu'on peut voter à bulletin secret pour cette demande ou pas ?

Xavier ARGENTON : Sur un sujet comme ça, je ne sais pas.

Louis-Marie GUERINEAU : On a déjà tous les documents à disposition. Le budget prévisionnel a été étudié en fonction des deux budgets des années précédente et puis nous avons un document qui a été réalisé avec Cyrille, qui donne un bilan de l'analyse des budgets et qui va nous permettre d'avancer pour la convention. Oui, on va travailler en partie sur des postes qui ont augmenté comme les charges de personnel. Par contre, on voit aussi que, comme ça a été dit tout à l'heure, le mécénat approche pratiquement les 20 %, je trouve que c'est

intéressant que l'association puisse travailler le mécénat, qu'il y ait une autre approche de financement pour une association. En effet, on a tous les éléments, on pourra les fournir à la demande.

Gérard VITRE : Vu la désaffectation de l'Europe, est-ce que les autres collectivités, je pense à la Région ou le Département, ont fait les mêmes efforts ? Est-ce que vous avez vu « Mainate » dans le budget, ça devrait bien apparaître ça ? Est-ce que ça n'a pas été fait aussi du côté de la Région ou du Département ?

Didier GAILLARD : Pour te répondre clairement, au niveau du département, tu le sais comme moi Gérard, puisqu'on fait partie de la même maison. Concernant la Région, il y a un plus apporté cette année par la Région. Je ne connais pas la somme exacte. Simplement je tiens à ajouter, par rapport à l'envergure de ce festival, c'est vrai que la petite communauté du Pays Ménigoutais faisait ce qu'elle pouvait mais elle ne le faisait pas à mon avis suffisamment. Pour vous donner un ordre d'idée, la commune de Ménigoute donne 10 000 € et la Communauté de communes donnait 9 000 €...

Xavier ARGENTON : Pas d'autres interventions ? On vient de vérifier, il faut qu'1/3 de l'assemblée sollicite le vote à bulletin secret pour qu'il puisse se dérouler. Puisque nous n'avons pas de règlement intérieur, c'est le Code Général des Collectivités Territoriales qui s'applique. Y-a-t-il 1/3 de l'assemblée générale qui souhaite voter à bulletin secret sur le sujet ? Trois personnes le souhaitent ? C'est insuffisant, donc on votera à main levée.

Didier GAILLARD : Je vous invite tous et surtout ceux qui ne le connaissent pas, à venir voir en quoi consiste le Festival Ornithologique de Ménigoute, parce que j'ai l'impression qu'il y a des gens qui ne le connaissent pas encore bien.

CULTURE

LE NOMBRIL DU MONDE – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

M. François GILBERT : Du 5 au 16 août 2014, l'association Le Nombriil du Monde organise son festival à Pougne-Hérisson.

Pour aider à la mise en place de cette manifestation structurante pour le territoire communautaire, la Ville de Parthenay met à la disposition de l'association un agent à hauteur de 400 heures.

Considérant la situation financière de l'association qui ne peut supporter intégralement la charge budgétaire correspondante, il est proposé à la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine d'apporter, dans le cadre de sa subvention annuelle, un soutien complémentaire de 9 700 €.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'attribuer une subvention de 9 700 € en faveur du Nombriil du Monde,
- de dire que les crédits nécessaires sont ouverts au budget chapitre 65-6574,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

* Adopté à l'unanimité.

PARTENARIAT AVEC LES BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES DU CANTON DE SECONDIGNY – APPROBATION D'UNE CONVENTION

M. François GILBERT : Dans le cadre de l'animation des réseaux des médiathèques, il est proposé de reconduire pour 2014 une convention de partenariat qui existait entre l'ancienne Communauté de communes Espace-Gâtine et ses communes membres possédant une bibliothèque ou un point lecture, à savoir Allonne, Azay-sur-Thouet, Le Retail, Saint-Aubin-le-Cloud et Vernoux-en-Gâtine.

Cette convention bipartite serait conclue entre la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine et les communes précitées pour l'année 2014. Les modalités de partenariat portent sur la participation financière de chaque commune à hauteur de 0,50 € par habitant pour permettre les achats de documents. De plus, la convention mentionne la mise en œuvre de la circulation des documents et des tâches restant à la charge de la Communauté de Communes.

La commission culture/patrimoine/TICC, réunie le 15 juillet 2014, a émis un avis favorable pour la mise en œuvre de cette convention.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver la convention de partenariat à conclure avec les communes citées,
- d'autoriser le Président à signer ces conventions bipartites et tout document relatif à ce dossier.

* Adopte à l'unanimité.

ADHESION A IMAGES EN BIBLIOTHEQUE

M. François GILBERT : Créé en 1989, Images en Bibliothèques est une association de coopération nationale pour la mise en valeur des collections cinématographiques et audiovisuelles dans les bibliothèques. Elle apporte aux vidéothécaires les éléments de réflexion et d'anticipation indispensables à l'évolution de leur métier.

Images en bibliothèques a une triple vocation :

- ▶ Valoriser les collections cinématographiques en rendant accessible au plus grand nombre le patrimoine audiovisuel ;
- ▶ Œuvrer pour la reconnaissance d'un savoir-faire collectif et d'une identité professionnelle. Elle coordonne la mise en œuvre d'une action d'ampleur nationale, le Mois du film documentaire qui s'inscrit dans une dynamique de partenariat avec d'autres acteurs de la culture et de l'éducation ;
- ▶ Animer le réseau des "bibliothécaires de l'image", en encourageant la réflexion sur la communication des œuvres et en facilitant les échanges interprofessionnels et le partage de l'information. Elle dispense également des formations au plus près des besoins en compétences.

Le montant de l'adhésion pour l'année 2014 s'élève à 110 €.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'adhérer à Images en Bibliothèque,
- d'approuver le versement de la cotisation annuelle qui s'élève à 110 €,
- de dire que les crédits nécessaires sont ouverts au budget chapitre 011-6281,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

* Adopte à l'unanimité.

ASSOCIATION L'HOMME ET LA PIERRE - COTISATION

M. François GILBERT : La Communauté de communes de Parthenay-Gâtine est propriétaire du site de l'ancienne carrière de Mollet à Doux.

L'association « L'Homme et la Pierre », ayant comme objet la promotion et la valorisation de ce site, a été créée en 2010.

Conformément aux statuts de l'association, la Communauté de communes est membre actif et s'acquitte d'une cotisation annuelle de 2 500 € permettant à l'association de mener à bien ses projets et animations.

La commission culture/patrimoine, réunie le 18 juin 2014, a émis un avis favorable pour le versement de cette cotisation comme les années passées.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver le versement de la cotisation à l'association « L'Homme et la Pierre », pour l'année 2014, pour un montant de 2 500 €,
- de dire que les crédits nécessaires sont ouverts au budget chapitre 011-6281,

- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

* Adopte à l'unanimité.

Jean-Paul GARNIER : Quels sont les autres membres de l'association ?

Xavier ARGENTON : Il faut demander à Lucien JOLIVOT peut-être ?

François GILBERT : Lucien va l'exprimer, mais c'est vrai qu'il y a un certain nombre de membres actifs, il y a bien une dizaine de carrières, sur l'ensemble du département, qui propose un itinéraire. Mais je peux vous retrouver le nombre précis dans les statuts de l'association si vous voulez.

Xavier ARGENTON : Lucien JOLIVOT, vous savez de tête le nom des membres de l'association ?

Lucien JOLIVOT : Non.

François GILBERT : Je vais vous les dire : les membres actifs sont l'entreprise Kléber Moreau à Mazière, l'entreprise ROY à St Varent, les carrières et matériaux du Grand Ouest à La Peyratte, l'entreprise Lafarge Granulats Ouest à Laubreçais, l'Union Régionale des Producteurs de Granulats. Auxquels il faut ajouter la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, le Conseil Général, la Communauté de communes du Thouarsais, la Communauté cantonale de Celles-sur-Belles, la Commune d'Azay-le-Brûlé. Il y a quand même plus de carrière visitée que ça. Dans les membres fondateurs : Kléber Moreau, l'entreprise Roy à St Varent, Rambaud à La Peyratte, Ciment Calcia, Lafarge, l'Union Régionale des Producteurs de Granulats donc c'est la même chose. Il existe un petit document de toutes façons sur l'Homme et la Pierre mentionnant le programme 2014. L'ensemble des animations est gratuit.

Jean-Paul DUFOUR : A propos du partenariat avec les bibliothèques municipales du canton de Secondigny, il a été dit, que « la convention bipartite serait conclue entre la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine et les communes précitées pour l'année 2014 », les communes précitées étant Allonne, Azay-sur-Thouet, Le Retail, Saint-Aubin et Vernoux, et dans ceux qui existent, à 0,50 € par habitant, il y avait aussi Secondigny et Pougne-Hérisson, il y avait l'ensemble du canton et pas que les communes qui sont citées au préalable.

Xavier ARGENTON : il en manque deux : Pougne et Secondigny.

Jean-Paul DUFOUR : Voilà.

Xavier ARGENTON : Pas de problème, c'est noté.

SCOLAIRE

ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ÉLÈVES DU CANTON DE MÉNIGOUTE – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

M. Xavier ARGENTON : L'ancienne Communauté de Communes du Pays Ménigoutais finançait une partie de l'enveloppe scolaire par le biais d'une subvention aux associations de parents d'élèves de son territoire. Ces sommes permettaient de payer les transports des sorties scolaires et d'avoir une certaine souplesse budgétaire pour les enseignants.

La commission scolaire, réunie le 8 juillet 2014, a émis un avis favorable à la reconduction en 2014 de cette pratique pour les mêmes montants qu'en 2013, soit 22 € par élèves :

- regroupement pédagogique intercommunal de Ménigoute/Vasles : 175 élèves soit 3 850 €,
- regroupement pédagogique intercommunal de Reffannes/Vausseroux/Saint-Martin du Fouilloux/Vautebis : 94 élèves soit 2 068 €,
- regroupement pédagogique intercommunal de Chantecorps/Fomperron : 100 élèves soit 2 200 €.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'accorder une subvention aux associations de parents d'élèves comme indiqué ci-dessus,
- de dire que les crédits nécessaires sont ouverts au budget chapitre 65-6574,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

* Adopte à l'unanimité.

ACCUEIL PERI-SCOLAIRE SUR LE TERRITOIRE DE THÈNEZAY – ADOPTION DE TARIFS

M. Xavier ARGENTON : Il est proposé au Conseil communautaire, après avis favorable de la commission scolaire réunie le 8 juillet 2014 :

- d'appliquer les tarifs suivants (reconduction des tarifs 2013-2014) pour l'accueil périscolaire de l'année scolaire 2014/2015 sur la commune de La Peyratte :

- QF1* (0 à 550 €) : 0,36 €,
- QF2 (551 à 770 €) : 0,62 €,
- QF3 (771 à 990 €) : 0,88 €,
- QF4 (991 à 1130 €) : 1,13 €,
- QF5 (1 131 à 1 350 €) : 1,39 €.

- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

* *quotient familial*

* Adopte à l'unanimité

ACCUEIL PERI-SCOLAIRE SUR LE TERRITOIRE DE SECONDIGNY - ADOPTION DE TARIFS

M. Xavier ARGENTON : Il est proposé au Conseil communautaire, après avis favorable de la commission scolaire réunie le 8 juillet 2014 :

- d'appliquer les tarifs suivants (reconduction des tarifs 2013-2014) pour l'accueil périscolaire de l'année scolaire 2014/2015 sur l'ensemble des écoles de l'ancien territoire de la Communauté de Communes Espace Gâtine :

- pour les enfants domiciliés sur le territoire de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine: 1,25 € de l'heure,
- pour les enfants domiciliés hors du territoire de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine : 1,60 € de l'heure.

- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

* Adopte à l'unanimité

ACCUEIL PERI-SCOLAIRES SUR LE TERRITOIRE MÉNIGOUTAIS - ADOPTION DE TARIFS

M. Xavier ARGENTON : Il est proposé au Conseil communautaire, après avis favorable de la commission scolaire réunie le 8 juillet 2014 :

- d'appliquer les tarifs suivants pour l'accueil périscolaire de l'année scolaire 2014/2015 sur l'ensemble des écoles de l'ancien territoire de la Communauté de communes du Pays Ménigoutais, soit :

1) une carte forfaitaire de 20 jours au tarif de 30 €, utilisable par tous les enfants d'une même famille (matin ou soir ou les deux, correspondant à un jour par enfant),
 2) une carte forfaitaire annuelle nominative dégressive en fonction du nombre d'enfants de la famille de 1 à 5 et plus :

- forfait 1 enfant : 110 €,
- forfait 2 enfants : 170 €,
- forfait 3 enfants : 220 €,
- forfait 4 enfants : 260 €,
- forfait 5 enfants et + : 270 €.

3) forfait retard par enfant : toute demi-heure débutée : 8 €,

- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

* Adopte à l'unanimité

CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS
HEBERGEMENT SUR LE TERRITOIRE DE SECONDIGNY ET LA PEYRATTE

M. Xavier ARGENTON : Des conventions d'objectifs et de financement ont été conclues avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) des Deux-Sèvres pour les accueils de loisirs sans hébergement périscolaire sur les sites de La Peyratte et du canton de Secondigny.

La commission scolaire, réunie le 8 juillet 2014, a émis un avis favorable à la reconduction à l'identique de la nature des services dans les établissements, sous les conditions de financement présentées par la CAF.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver les conventions d'objectifs avec la CAF,
- d'autoriser le Président à signer lesdites conventions et tout document relatif à ce dossier.

* Adopte à l'unanimité

CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT SUR LE TEMPS DES NOUVEAUX RYTHMES
SCOLAIRES SUR LES TERRITOIRES DE SECONDIGNY ET LA PEYRATTE

M. Xavier ARGENTON : Des conventions d'objectifs et de financement ont été conclues avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) des Deux-Sèvres pour le versement d'une aide spécifique sur le temps d'accueil des nouveaux rythmes scolaires sur les sites de La Peyratte et du canton de Secondigny.

La commission scolaire, réunie le 8 juillet 2014, a émis un avis favorable à la reconduction à l'identique de la nature des services dans les établissements, sous les conditions de financement présentées par la CAF.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver les conventions d'objectifs avec la CAF,
- d'autoriser le Président à signer lesdites conventions et tout document relatif à ce dossier.

* Adopte à l'unanimité

M. Xavier ARGENTON : ECOLES PRIVEES DES CANTONS DE MENIGOUTE ET SECONDIGNY - ACOMPTE
SUR SUBVENTION

Par délibérations des 13 mars et 21 mai 2014, la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine a attribué deux acomptes de 25 % chacun de la subvention aux écoles privées de Vasles, Vernoux-en-Gâtine, Secondigny et Allonne, sur la base du budget 2013.

Conformément aux dispositions des conventions conclues avec ces écoles, il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver le versement d'un troisième acompte sur subvention d'un montant de 25 %, sur la base du budget 2013, soit :
 - 5 280 € pour l'école privée de Vasles,
 - 3 640 € pour l'école privée de Vernoux-en-Gâtine,
 - 8 710 € pour l'école privée de Secondigny,
 - 7 540 € pour l'école privée d'Allonne,

- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier,
- de dire que les crédits nécessaires sont ouverts au budget chapitre 65.

* Adopte à l'unanimité

PARTICIPATION 2013 AUX INVESTISSEMENTS DU COLLÈGE DE MÉNIGOUTE

M. Xavier ARGENTON : Chaque année, l'ancienne Communauté de Communes du Pays Ménigoutais participait financièrement au remplacement du matériel de la cantine du collège (les enfants de primaire et maternelle de Ménigoute y séjournant pour le repas du midi).

Le financement était calculé au prorata du nombre de rationnaires (183 pour le collège et 89 pour l'ancienne Communauté de Communes du Pays Ménigoutais).

Cette participation est prévue par la convention d'hébergement des élèves du 1^{er} degré des écoles de Ménigoute qui lie la collectivité avec le collège.

En 2013, une armoire frigorifique a été remplacée pour une participation demandée à hauteur de 2 230,60 € pour la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine.

Après avis favorable de la commission scolaire réunie le 8 juillet 2014, il est proposé au Conseil communautaire :

- de participer aux financements des investissements de la cantine du collège, conformément à l'article 7 de la convention d'hébergement des élèves et du personnel du 1^{er} degré des écoles de Ménigoute, pour un montant de 2 230,60 €,
- de dire que les crédits nécessaires sont ouverts au budget chapitre 204-204131,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

* Adopte à l'unanimité

ENFANCE

ASSOCIATIONS OEUVRANT DANS LE DOMAINE DE L'ENFANCE – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

M. Claude DIEUMEGARD : Le Relais des Petits, multi accueil de 22 places géré par une association parentale et Galipette, halte-garderie de 11 places gérée par Familles Rurales, ont présenté leur demande de subvention pour l'exercice 2014 auprès de la commission Enfance. Ces subventions sont une aide au fonctionnement dans le secteur de la petite enfance.

Les associations Familles Rurales de Thénézay, Centre Social du Pays Ménigoutais et Maison pour Tous de Châtillon-sur-Thouet ont présenté leur demande de subvention pour l'exercice 2014 auprès des commissions Enfance et Jeunesse puisqu'elles gèrent des services de la petite enfance, enfance et jeunesse. Ces subventions sont des aides au fonctionnement.

Il est à noter que le tableau récapitulatif ci-joint présente des montants de subventions qui n'intègrent pas les reversements des prestations de service de la CAF et de la MSA par la Communauté de communes auprès de ces associations et qui feront l'objet de demandes séparées auprès du Conseil communautaire.

De plus, pour l'année 2014, les demandes de subventions pour les associations Familles Rurales de Thénézay, du Centre Social du Pays Ménigoutais et de la Maison pour Tous de Châtillon-sur-Thouet intègrent le périscolaire de l'année en cours. En effet, la dissociation entre l'activité enfance-jeunesse et le périscolaire interviendra au titre de l'exercice comptable 2015 du nouveau contrat enfance jeunesse pour le territoire.

La commission enfance du 3 juillet 2014 a émis un avis favorable à ces demandes, étant entendu que chaque association devra veiller à revoir son projet d'établissement et de service afin de l'adapter aux orientations de la Communauté de communes dans les secteurs enfance et jeunesse.

Pour permettre à ces associations d'assurer dans des conditions satisfaisantes leurs activités et dans l'attente de nouveaux partenariats à établir, il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver les subventions suivantes accordées aux associations pour l'exercice 2014, à savoir :
 - Le Relais des Petits : 41 000 €
 - Famille Rurale de Secondigny : 35 000 €
 - Famille Rurale de Thénezay : 105 500 €
 - Maison Pour Tous de Châtillon-sur-Thouet : 75 000 €
 - Centre Social du Pays Ménigoutais : 144 000 € (M. MOREAU Nicolas ne participe pas au vote)
- de dire que les crédits sont ouverts au budget 2014 au chapitre 65 article 6574,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ces dossiers.

* Adopte à l'unanimité

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES POUR LE SERVICE « MONENFANT.FR »

M. Claude DIEUMEGARD : Depuis septembre 2013, le service www.monenfant.fr, mis en ligne par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) sur son site, facilite les démarches administratives des familles ayant un enfant de moins de 6 ans qui peuvent ainsi directement formuler une demande de mode d'accueil (multi accueil et assistantes maternelles) dans les communes de l'ancienne Communauté de Communes de Parthenay.

L'engagement de l'ancienne Communauté de Communes de Parthenay dans cette expérimentation a coïncidé avec l'évolution du RAM (Relais Assistantes Maternelles) vers une fonction plus globale de guichet unique dénommé « Point Accueil Enfance ». Le Point Accueil Enfance gère aujourd'hui ce service et assure le premier rendez-vous avec la famille.

La réorganisation territoriale depuis janvier 2014 favorise la mise en réseau des outils d'information aux familles entre les 5 RAM qui composent le territoire intercommunal aujourd'hui. Ainsi, pour valoriser la cohérence territoriale et avoir un traitement équitable des services proposés aux familles sur les 39 communes, il est proposé d'utiliser ce service sur l'ensemble du territoire.

Un point presse avec les RAM et la CAF sera organisé à la rentrée scolaire pour informer l'ensemble des familles des modalités d'accès à ce service.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver la convention avec la CAF étendue à l'ensemble des RAM du territoire communautaire,
- d'autoriser le Président à signer ladite convention et tout document relatif à ce dossier.

* Adopte à l'unanimité

SIVOM « AVENIR EN GÂTINE » - TARIFS ACCUEILS DE LOISIRS

M. Claude DIEUMEGARD : Dans la perspective de l'harmonisation de la compétence « accueil de loisirs » sur le territoire communautaire et pour permettre d'assurer la continuité de fonctionnement d'été de l'accueil de loisirs du SIVOM « Avenir en Gâtine », il est proposé de reprendre la tarification appliquée par le SIVOM, ci-dessous, pour les activités de la dernière semaine d'août.

Journée d'activité : 8h50 à 17h00

→ Intérieurs (Communauté de Communes de Parthenay Gâtine) :

Forfait semaine : 65 €

Forfait semaine à partir du 2nd enfant : 60 €

Prix journée : 15 €

Prix journée à partir du 2nd enfant : 12 €

Temps de garderie : 1 €

→ Extérieurs :

Forfait semaine : 80 €

Prix journée : 18 €

Temps de garderie : 1,50 €

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver la reprise des tarifs d'été de l'Accueils de loisirs,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier

* Adopte à l'unanimité

JEUNESSE

ASSOCIATION OEUVRANT DANS LE DOMAINE DE LA JEUNESSE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

M. Guillaume MOTARD : Des demandes de subventions exceptionnelles d'associations intervenant dans le secteur de la jeunesse ont été formulées auprès de la commission jeunesse pour 2014 pour deux actions spécifiques :

- le Mouvement Rural de Jeunesse Chrétienne (M.R.J.C. Poitou-Charentes) pour l'organisation du Festi'Vasles au début du mois de juillet,
- un collectif associatif composé des associations suivantes : Mission Locale, Un Toit En Gâtine, les Centres Sociaux Culturels de Gâtine, pour la réalisation d'un diagnostic jeunesse.

Après avis favorable de la commission jeunesse du 23 juin 2014, il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver l'attribution d'une subvention de 3.000 € au Mouvement Rural de Jeunesse Chrétienne Poitou-Charentes ,
- (M. ARGENTON, Mme PRESTAT-BERTHELOT, M. MOTARD, Mme BELY ne participant pas au vote) d'approuver l'attribution d'une subvention de 3.000 € à la Maison de l'Emploi et des Entreprises de Gâtine pour le collectif associatif,
- de dire que les crédits sont ouverts au budget 2014 au chapitre 65 article 6574,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ces dossiers.

* Adopte à l'unanimité

ACTION SOCIALE

AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE - APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Mme Véronique CORNUAULT : La Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine met à la disposition des gens du voyage une aire d'accueil située sur la commune de Parthenay – route de La Chapelle-Bertrand – au lieu-dit « les coteaux ».

Il apparaît nécessaire d'actualiser le règlement intérieur fixant les conditions d'occupation de l'aire d'accueil des gens du voyage et de préciser les droits et obligations des occupants, c'est-à-dire :

- l'admission,
- la durée de stationnement,
- la fermeture de l'aire d'accueil,
- le dépôt de garantie, la redevance d'occupation et les contributions,
- les règles d'occupation,
- la responsabilité des usagers,
- les sanctions et expulsions.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver le règlement intérieur de l'Aire d'accueil des Gens du Voyage située sur la Commune de Parthenay ci-joint,
- d'autoriser le Président à signer ledit règlement intérieur ainsi que tout document relatif à ce dossier.

* Adopte à l'unanimité

ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE - ACCOMPAGNEMENT SOCIO-PROFESSIONNEL - CONVENTION D'INTERVENTION SUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT VAL DE SEVRE

Mme Véronique CORNUAULT : Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage des Deux-Sèvres a évolué dans son dispositif d'accompagnement social et socioprofessionnel. Depuis le 1^{er} mai 2014, une nouvelle organisation territoriale est entrée en vigueur positionnant sur les aires d'accueil quatre postes d'accompagnateurs socio-professionnels employés par trois opérateurs : le CCAS de Niort, le CIAS de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais et la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine.

Ce nouveau dispositif intégrant une requalification géographique de l'intervention sur les territoires, l'accompagnatrice socio-professionnelle de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine est amenée à assurer ses missions sur les aires d'accueil de Parthenay, de Secondigny, ainsi que sur celles de Saint-Maixent-l'Ecole et de La Crèche, communes intégrées à la Communauté de Communes du Haut Val de Sèvre.

Une convention établie entre la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine et la Communauté de Communes du Haut Val de Sèvre précise les modalités pratiques et financières relatives à l'intervention de l'accompagnatrice socio-professionnelle sur les secteurs de Saint-Maixent-l'Ecole et de La Crèche.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver la convention d'intervention de l'accompagnatrice socio-professionnelle sur les aires d'accueil des gens du voyage situées sur le territoire de la Communauté de Communes du Haut Val de Sèvre,
- d'autoriser le Président à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à ce dossier.

* Adopte à l'unanimité

ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE - CONVENTION D'AIDE A LA GESTION

Mme Véronique CORNUAULT : Dans le cadre du fonctionnement de l'aire d'accueil des Gens du Voyage située route de la Chapelle-Bertrand à Parthenay, la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine perçoit une aide à la gestion d'un montant annuel de 23 841 € correspondant à 15 places de stationnement.

Une convention établie entre l'Etat et la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine précise les conditions d'engagement de la collectivité en termes de gestion, de maintenance et d'entretien des locaux, ainsi que les modalités financières d'attribution de l'aide.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver la convention d'aide à la gestion de l'accueil des gens du voyage à conclure avec l'Etat pour l'année 2014,
- d'autoriser le Président à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à ce dossier.

* Adopte à l'unanimité

ASSOCIATIONS ET ORGANISMES A CARACTERE SOCIAL - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Mme Véronique CORNUAULT : La commission Action sociale et santé, réunie en date du 17 juin 2014, a émis un avis favorable pour les subventions aux associations et organismes, dont le tableau est joint.

Il est proposé au Conseil communautaire (Mme LAMBERT ne participant pas au vote pour la subvention accordée à la Banque Alimentaire) :

- d'attribuer les subventions comme indiquées dans le tableau ci-joint aux associations et organismes à caractère social,
- de dire que les crédits nécessaires sont ouverts au budget chapitre 65,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

* Adopte à l'unanimité

Magaly PROUST : Sur la demande de la Banque Alimentaire de 1 000 €, est-ce que c'est un avis favorable ou défavorable ?

Véronique CORNUAULT : La commission propose d'accorder ce qui avait été accordé sur l'exercice 2013 à savoir 750 €.

Magaly PROUST : Et la demande de 3 000 € c'était quoi ?

Xavier ARGENTON : J'imagine que comme le territoire était plus grand, la demande était adaptée. Le montant était corrélé à l'agrandissement de la Communauté de communes. J'imagine que c'était fait pour les quatre collectivités différemment. Y-a-t-il d'autres interventions ?

AIDE A DOMICILE - CONVENTION AVEC LA MUTUELLE GENERALE DE L'EDUCATION NATIONALE

Mme Véronique CORNUAULT : Dans le cadre de l'aide à domicile, le service bénéficie du conventionnement avec la Mutuelle Générale de l'Education Nationale (MGEN) permettant ainsi de réaliser, pour les mutualistes, des interventions à domicile, en mode prestataire, financées sous la forme de CESU pré financés.

Cette convention précise les engagements réciproques (structure et caisse) administratifs et financiers.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver la convention à conclure avec la Mutuelle Générale de l'Education Nationale,
- d'autoriser le Président à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à ce dossier.

* Adopte à l'unanimité

AIDE A DOMICILE - CONVENTION AVEC LA CARSAT

Mme Véronique CORNUAULT : Dans le cadre de l'aide à domicile, le service bénéficie du conventionnement de la CARSAT Centre-Ouest permettant ainsi de réaliser, pour les retraités du régime général, des interventions à domicile, en mode prestataire, mises en place au titre de Plans d'Actions Personnalisés (PAP) définis par la circulaire CNAV n°2007/18 du 2 février 2007.

Cette convention précise les engagements réciproques (structure et caisse), le dispositif du Tiers-Payant et les modalités financières, de contrôle et de régularisation.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver la convention à conclure avec la CARSAT,
- d'autoriser le Président à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à ce dossier.

* Adopte à l'unanimité

AIDE A DOMICILE - CONVENTION POUR UNE MISSION D'APPUI CONSEIL

Mme Véronique CORNUAULT : Dans le cadre de l'aide à domicile, le service bénéficie de l'assistance de l'Association Gérontologique de Gâtine pour assurer un appui et un soutien technique dans les domaines suivants :

- appui et conseil technique dans la mise en œuvre des outils de la loi 2002-2,
- appui et conseil technique en ressources humaines,
- appui et conseil technique sur l'organisation du service,
- accompagnement pour la mise en œuvre de la démarche « qualité ».

Une convention annuelle établie entre l'Association Gérontologique de Gâtine (CLIC de Gâtine et réseau de santé nord Deux-Sèvres) et la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine précise la description du projet, le rôle des partenaires, les conditions de réalisation et les modalités financières. L'association met en œuvre cette mission d'accompagnement grâce à l'attribution d'une subvention.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'accorder une subvention de 1 000 € à l'Association Gérontologique de Gâtine pour l'année 2014,
- de dire que les crédits nécessaires sont ouverts au budget annexe Aide à Domicile chapitre 016-6571,
- d'autoriser le Président à signer la convention annuelle ainsi que tout document relatif à ce dossier.

* Adopte à l'unanimité

SPORT

ATRIIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION GATI FOOT

M. Patrick DEVAUD : L'association Gâti-Foot sollicite la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine pour une subvention de 6 000 €.

L'association Gâti-Foot est une association intercommunale qui a pour objectif l'organisation et la mise en place d'une école de football pour l'ensemble des clubs tuteurs du canton de Secondigny (CASA Football St Aubin le Cloud, Entente Sportive Gâtinaise Secondigny/ Allonne / Vernoux-en-Gâtine et Union sportive Azéenne Azay sur Thouet).

L'ancienne Communauté de communes Espace Gâtine versait à ladite association une subvention depuis plusieurs années pour permettre notamment la professionnalisation de l'éducateur salarié du club, indispensable pour son bon fonctionnement.

La commission Sports, réunie le 30 juin 2014, a émis un avis favorable à la reconduction pour 2014 de cette subvention.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'accorder une subvention de 6000 € à l'association Gâti-Foot pour l'année 2014,
- de dire que les crédits nécessaires sont ouverts au budget chapitre 65-6574,

- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

* Adopte par 60 voix pour et 1 abstention

Patrick DEVAUD : Nous avons rencontré les membres de cette association, et nous leur avons expliqué que ce n'était que pour cette année de transition qu'on leur versait cette subvention de 6 000 € et que pour l'année prochaine, ils devront se rapprocher de leurs communes respectives pour les aider à financer leur éducateur sportif, que ce n'était pas vraiment dans les compétences de la nouvelle Communauté de communes de financer ce genre de choses. Donc c'est juste pour l'année 2014.

RESSOURCES HUMAINES

CREATION D'UN POSTE D'APPRENTI ET PROLONGATION D'UN AUTRE POSTE D'APPRENTI

Mme Françoise PRESTAT-BERTHELOT : Il est proposé au Conseil communautaire :

- de créer un poste d'apprenti au sein du service Système d'information.

La formation préparée est la « licence professionnelle informatique répartie et mobile », en apprentissage par l'université de la Rochelle, IUT. La durée du contrat : 5 septembre 2014 au 4 septembre 2015.

La rémunération est fixée conformément à la réglementation en vigueur en fonction du niveau de diplôme préparé et de l'âge de l'agent recruté. Ainsi, la rémunération estimée pour l'agent Corentin CLISSON est de 69 % du Smic jusqu'au 7 août 2015, puis 81 % du Smic. Il n'y a pas de frais d'inscription et une aide de 1 000 € par an est accordée par la région.

- de décider le maintien du poste d'apprentissage au service Système d'information de M. Simon PLANCHARD, apprenti en BTS, pour la poursuite de son cursus par la formation dans le cadre d'une « licence professionnelle informatique répartie et mobile », en apprentissage par l'université de la Rochelle, IUT. La durée du contrat : 7 juillet 2014 au 4 septembre 2015.

La rémunération est fixée conformément à la réglementation en vigueur en fonction du niveau de diplôme préparé et de l'âge de l'agent recruté. Ainsi, la rémunération est de 81% du Smic. Il n'y a pas de frais d'inscription et une aide de 1 000 € par an est accordée par la région.

* Adopte à l'unanimité.

FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL AU COMITE TECHNIQUE ET DECISION DU RECUEIL DE L'AVIS DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE

Mme Françoise PRESTAT-BERTHELOT : Conformément à la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32,33 et 33-1 et au décret n°85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment ses articles 1, 2, 4, 8 et 26, il est nécessaire de fixer le nombre de représentants du personnel au Comité technique et de décider du recueil de l'avis des représentants de la collectivité.

Une consultation des organisations syndicales est intervenue le 17 juillet 2014, soit plus de 10 semaines avant la date du scrutin, fixée au 4 décembre 2014.

L'effectif de 248 agents apprécié au 1^{er} janvier 2014 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est compris entre 50 et 350 agents. Ainsi, il convient de fixer le nombre de représentants titulaires entre 3 à 5 représentants.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- de fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à 5 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants),
- le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité (et des établissements affiliés) égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants,
- le recueil, par le comité technique, de l'avis des représentants des collectivités et établissements en relevant.

* Adopté à l'unanimité

FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL AU COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT) ET DECISION DU RECUEIL DE L'AVIS DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE

Mme Françoise PRESTAT-BERTHELOT : Conformément à la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32, 33 et 33-1, au décret n°85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment ses articles 1, 2, 4, 8 et 26 et au décret n° 85-603 modifié du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale, il est nécessaire de créer un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) compte tenu des effectifs, de fixer le nombre de représentants du personnel au CHSCT et de décider du recueil de l'avis des représentants de la collectivité.

Une consultation des organisations syndicales est intervenue le 17 juillet 2014, soit plus de 10 semaines avant la date du scrutin, fixée au 4 décembre 2014.

L'effectif de 248 agents apprécié au 1^{er} janvier 2014 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est supérieur à 200 agents. Ainsi, il convient de fixer le nombre de représentants titulaires entre 3 à 10 représentants.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- de fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à 5 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants),
- le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité (et des établissements affiliés) égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants,
- le recueil, par le CHSCT, de l'avis des représentants des collectivités et établissements en relevant.

* Adopté à l'unanimité

Jean-Paul GARNIER : Quand on parle de 248 agents, c'est ETP ou bien...

Françoise PRESTAT-BERTHELOT : Ce sont des agents titulaires, mais pas forcément ETP.

20 h 50 : Départ de M. BERGEON

MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL DE DROIT COMMUN

Mme Françoise PRESTAT-BERTHELOT : Au 1^{er} août 2014, conformément aux délibérations du conseil communautaire du 13 mars 2014 n°CCPG128-14, n°CCOG126-14, CCPG125-14, n°CCPG127-14 et CCPG129-14, les compétences des « Affaires scolaires », « Gestion des cantines scolaires », « Gestion des transports scolaires », « Accueils périscolaires » et « Petite Enfance, Enfance et Jeunesse » seront harmonisées sur le territoire.

Conformément à la réglementation et aux articles L5211-4-1 II et L5211-4-1 III du Code Général des Collectivités Territoriales, le transfert peut être proposé aux fonctionnaires territoriaux et agents territoriaux non titulaires exerçant pour partie seulement dans un service ou une partie de service transféré. En cas de transfert les agents sont mis à disposition de la collectivité d'origine par la procédure de droit commun.

Ainsi, il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver les mises à disposition des agents suivants à compter du 1^{er} septembre 2014, sous réserve de l'avis favorable de la Commission administrative paritaire du 25 août 2014 :

► Des agents de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine dans les services de la Ville de Parthenay.
Il s'agit de :

- . Mme BERGER Marylène, Adjoint technique de 2^{ème} classe, à raison de 4,17 heures hebdomadaires sur un temps de travail de 20 heures hebdomadaires pour des missions de cantine scolaire.
- . Mme EMERIAU Isabelle, Adjoint technique de 2^{ème} classe, à raison de 4,75 heures hebdomadaires sur un temps de travail de 25 heures hebdomadaires pour des missions de cantine scolaire.
- . Mme MOINDRON Laurence, Adjoint technique de 2^{ème} classe, à raison de 4,17 heures hebdomadaires sur un temps de travail de 25 heures hebdomadaires pour des missions de cantine scolaire.
- . Mme BERTHELOT Marie-Noëlle, Adjoint technique de 1^{ère} classe, à raison de 1,5 heure hebdomadaire sur un temps de travail de 35 heures hebdomadaires pour des missions d'inscription scolaire.

► Des agents de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine dans les services de la Ville de Pompaire.
Il s'agit de :

- . Mme TASCHIER Stéphanie, Adjoint d'animation 2^{ème} classe, à raison de 216 heures annuelles sur un temps de travail de 35 heures hebdomadaires pour des missions de cantine scolaire.

► Des agents de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine dans les services auprès de l'association Familles Rurales. Il s'agit de :

Karine GUIGNARD, Adjoint administratif de 2^{ème} classe, à raison de 6 heures hebdomadaires en période scolaire sur un temps de travail de 35 heures hebdomadaires occupé à temps partiel 70% pour des missions d'accueil périscolaire.

Chantal CHAUSSEREAU, Adjoint administratif de 2^{ème} classe, à raison de 6 heures hebdomadaires en période scolaire sur un temps de travail de 35 heures hebdomadaires pour des missions d'accueil périscolaire.

Romuald PAPET, Adjoint d'animation de 2^{ème} classe, à raison de 14 heures hebdomadaires en période scolaire sur un temps de travail de 32 heures hebdomadaires pour des missions d'accueil périscolaire.

Maryse DAVID, Adjoint administratif de 2^{ème} classe, à raison de 6 heures hebdomadaires en période scolaire sur un temps de travail de 35 heures hebdomadaires pour des missions d'accueil périscolaire.

- d'approuver les conventions à conclure avec la Ville de Parthenay, la Ville de Pompaire et l'association Familles Rurales pour définir les modalités de gestion du personnel et le remboursement des salaires,
- d'autoriser le Président à signer les conventions correspondantes et tout document relatif à ce dossier.

* Adopte à l'unanimité.

MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

Mme Françoise PRESTAT-BERTHELOT : Au 1^{er} août 2014, conformément aux délibérations du conseil communautaire du 13 mars 2014 n°CCPG128-14, n°CCOG126-14, CCPG125-14, n°CCPG127-14 et CCPG129-14, les compétences des « Affaires scolaires », « Gestion des cantines scolaires », « Gestion des transports scolaires », « Accueils périscolaires » et « Petite Enfance, Enfance et Jeunesse » seront harmonisées sur le territoire.

Conformément à la réglementation et aux articles L5211-4-1 II et L5211-4-1 III du Code Général des Collectivités Territoriales, le transfert peut être proposé aux fonctionnaires territoriaux et agents territoriaux non titulaires exerçant pour partie seulement dans un service ou une partie de service transféré. En cas de maintien dans la collectivité d'origine, ils sont de plein droit et sans limitation de durée mis à disposition, à titre individuel et pour la partie de leurs fonctions relevant du service ou de la partie de service transféré, du président de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale.

Ainsi, il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver les mises à disposition des agents suivants :

► Des agents de la Ville de Châtillon sur Thouet dans les services de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine. Il s'agit de :

. Mme CROCHON Hélène, Adjoint technique 2^{ème} classe, à raison de 1397 heures annuelles sur 1607 heures annuelles pour des missions au Service Scolaire (Scolaire, AEPS ou garderie, APS, Entretien école temps scolaire, Entretien école vacances).

. Mme MARTINEAU Sandra, Adjoint technique 2^{ème} classe, à raison de 1397 heures annuelles sur 1607 heures annuelles pour des missions au Service Scolaire (Scolaire, AEPS ou garderie, APS, Entretien école temps scolaire, Entretien école vacances).

. Mme LEMOINE Anne, Adjoint technique 2^{ème} classe, à raison de 1312.5 heures annuelles sur 1522.5 heures annuelles pour des missions au Service Scolaire (Scolaire, AEPS ou garderie, APS, Entretien école temps scolaire, Entretien école vacances).

. Mme GREGORIO DE JESUS Judith, Adjoint technique 2^{ème} classe, à raison de 752.5 heures annuelles sur 1607 heures annuelles pour des missions au Service Scolaire (AEPS ou garderie, APS, Entretien école temps scolaire, Entretien école vacances).

. Mme GALLARD Haoua, Agent non titulaire sur emploi permanent, Adjoint technique 2^{ème} classe, à raison de 561 heures annuelles sur 1216 heures annuelles pour des missions au Service Scolaire (scolaire, Entretien école temps scolaire, Entretien école vacances).

. Mme FERJOUX Colette, Adjoint technique 2^{ème} classe, à raison de 738 heures annuelles sur 1607 heures annuelles pour des missions au Service Scolaire (Entretien école temps scolaire, Entretien école vacances).

. Mme FAILLER Catherine, Adjoint technique principal 2^{ème} classe, à raison de 738 heures annuelles sur 1607 heures annuelles pour des missions au Service Scolaire (Entretien école temps scolaire, Entretien école vacances).

► Des agents de la Ville de Pompaire dans les services de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine. Il s'agit de :

. Mme ARMOUET Monique, ATSEM 1^{ère} classe, à raison de 1014.12 heures annuelles sur 1274 heures annuelles pour des missions au Service Scolaire (scolaire, Garderie, APS).

. Mme JAMET Laurence, Adjoint technique 2^{ème} classe, à raison de 702 heures annuelles sur 1040 heures annuelles pour des missions au Service Scolaire (scolaire, Entretien école temps scolaire).

. Mme SABOURIN Jacqueline, Adjoint technique 2^{ème} classe, à raison de 893 heures annuelles sur 1456 heures annuelles pour des missions au Service Scolaire (scolaire, entretien école, APS).

► Des agents de la Ville du Tallud dans les services de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine. Il s'agit de :

. Mme VIVIER Françoise, Adjoint technique 2^{ème} classe, à raison de 486 heures annuelles sur 1300 heures annuelles pour des missions au Service Scolaire (Entretien école temps scolaire).

. Mme BLAIS Marinette, Adjoint technique 2^{ème} classe, à raison de 855 heures annuelles sur 1560 heures annuelles pour des missions au Service Scolaire (scolaire, AEPS ou Garderie, APS, Entretien école temps scolaire).

. Mme BOUTET Valérie, ATSEM 1^{ère} classe, à raison de 1107 heures annuelles sur 1499 heures annuelles pour des missions au Service Scolaire (scolaire, AEPS ou Garderie, APS).

. Mme ROBIN Coralie, ATSEM 1^{ère} classe, à raison de 1363 heures annuelles sur 1607 heures annuelles pour des missions au Service Scolaire (scolaire, AEPS ou Garderie, APS, Entretien école temps scolaire, Entretien école vacances).

. Mme CHAIGNEAU Sylvie, Adjoint technique de 2^{ème} classe, à raison de 578,5 heures annuelles sur 1607 heures annuelles pour des missions au Service Scolaire (scolaire, AEPS ou Garderie, Entretien école vacances).

► Des agents de la Ville de Parthenay dans les services de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine. Il s'agit de :

. Mme LAMARCHE Françoise, Adjoint technique 2^{ème} classe, à raison de 3 heures hebdomadaires sur 15 heures hebdomadaires pour des missions scolaires au Service Scolaire (Entretien école)

. Mme COULAIS Martine, Adjoint technique 2^{ème} classe, à raison de 10,25 heures hebdomadaires sur 15 heures hebdomadaires pour des missions scolaires au Service Scolaire (Garderie, APS)

. Mme LERCHE Dominique, Adjoint technique 2^{ème} classe, à raison de 15,83 heures hebdomadaires sur 20 heures hebdomadaires pour des missions scolaires au Service Scolaire (Garderie, APS, Entretien école)

. Mme LE TURNIER Ghislaine, Adjoint technique 2^{ème} classe, à raison de 8,75 heures hebdomadaires sur 15 heures hebdomadaires pour des missions scolaires au Service Scolaire (Garderie, APS, Entretien école)

. Mme ROY-RACAUD Eloïse, Adjoint technique 2^{ème} classe, à raison de 10,83 heures hebdomadaires sur 15 heures hebdomadaires pour des missions scolaires au Service Scolaire (scolaire, Garderie, APS, Entretien école)

. Mme THERAUD Christelle, Adjoint technique 2^{ème} classe, à raison de 10,83 heures hebdomadaires sur 15 heures hebdomadaires pour des missions scolaires au Service Scolaire (APS, Entretien école)

. Mme JANTET Annette, Adjoint technique 2^{ème} classe, à raison de 14,58 heures hebdomadaires sur 20 heures hebdomadaires pour des missions scolaires au Service Scolaire (Garderie, Entretien école)

. Mme GOBIN Dominique, Adjoint technique 2^{ème} classe, à raison de 27,34 heures hebdomadaires sur 31,5 heures hebdomadaires pour des missions scolaires au Service Scolaire (Garderie, APS, lingerie)

. Mme PINEAU Jeanine, Adjoint technique 2^{ème} classe, à raison de 19 heures hebdomadaires sur 31,5 heures hebdomadaires pour des missions scolaires au Service Scolaire (Garderie, APS, lingerie)

► des agents de la Commune d'Amailloux dans les services de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine. Il s'agit de :

. Mme DHERBOMMEE Christine, ATSEM principal 2^{ème} classe, à raison de 25,77 heures hebdomadaires sur 30,22 heures hebdomadaires pour des missions scolaires au Service Scolaire (scolaire, APS, Entretien) et des missions Enfance - Jeunesse

. Mme METAIS Isabelle, Adjoint technique principal 1^{ère} classe, à raison de 7,12 heures hebdomadaires sur 25,70 heures hebdomadaires pour des missions scolaires au Service Scolaire (APS, Entretien) et des missions Enfance - Jeunesse

. Mme COINDRE Pascale, Adjoint technique 2^{ème} classe, à raison de 5,46 heures hebdomadaires sur 15 heures hebdomadaires pour des missions scolaires au Service Scolaire (Entretien)

► des agents de la Commune de Viennay dans les services de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine. Il s'agit de :

. Mme Sandrine BODET, ATSEM principal 2^{ème} classe, à raison de 29,15 heures hebdomadaires sur 32,75 heures hebdomadaires pour des missions scolaires au Service Scolaire (scolaire, garderie, entretien, APS)

. Mme Christine GUITTON, Adjoint technique de 2^{ème} classe, à raison de 18,80 heures hebdomadaires sur 26,5 heures hebdomadaires pour des missions scolaires au Service Scolaire (scolaire, entretien)

. Mme Catherine JACQUIN, Adjoint technique de 2^{ème} classe, à raison de 6,05 heures hebdomadaires sur 19,5 heures hebdomadaires pour des missions scolaires au Service Scolaire (entretien)

. Mme Geneviève PORTRON, Adjoint technique de 2^{ème} classe, à raison de 6,05 heures hebdomadaires sur 19,5 heures hebdomadaires pour des missions scolaires au Service Scolaire (entretien)

► des agents du SIVU L'Ajonc et le Roseau dans les services de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine. Il s'agit de :

. Mme Lusila AIT TOUATI, ATSEM 1^{ère} classe, à raison de 28,02 heures hebdomadaires sur 30,22 heures hebdomadaires pour des missions scolaires au Service Scolaire (scolaire, APS, Entretien) et des missions Enfance - Jeunesse

► des agents du SIVU ADILLY, FENERY, SAINT GERMAIN dans les services de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine. Il s'agit de :

. Mme Nathalie THOMAS, Adjoint d'animation 2^{ème} classe, à raison de 20,35 heures hebdomadaires sur 24,5 heures hebdomadaires pour des missions scolaires (scolaire, AEPS ou Garderie, APS) au service scolaire.

. Mme Julie SICOT, Adjoint technique 2^{ème} classe, à raison de 6,24 heures hebdomadaires sur 26,04 heures hebdomadaires pour des missions scolaires au Service Scolaire (scolaire, APS) au service scolaire.

. Mme BOROTTE Evelyne, Adjoint technique de 2^{ème} classe, à raison de 14,19 heures hebdomadaires sur 22,50 heures hebdomadaires pour des missions scolaires au Service Scolaire (Entretien) au service scolaire.

► des agents de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine dans les services de la Commune de Chantecorps. Il s'agit de :

. Mme Fabienne FORTAIN, Adjoint d'animation de 2^{ème} classe, à raison de 5,01 heures hebdomadaires sur un temps de travail de 28,88 heures hebdomadaires pour des missions de cantine scolaire et de transport scolaire.

. Mme Karine MORIN, ATSEM Principal 2^{ème} classe, à raison de 3,34 heures hebdomadaires sur un temps de travail de 28,17 heures hebdomadaires pour des missions de cantine scolaire et de transport scolaire.

► des agents de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine dans les services de la Commune de Fomperron. Il s'agit de :

. Mme Karine MORIN, ATSEM Principal 2^{ème} classe, à raison de 3,34 heures hebdomadaires sur un temps de travail de 28,17 heures hebdomadaires pour des missions de cantine scolaire et à raison de 1,3 heure hebdomadaire sur un temps de travail de 28,17 heures hebdomadaires pour des missions de transport scolaire.

► des agents de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine dans les services de la Commune de Fomperron. Il s'agit de :

. Mme Monique VOITIER, Adjoint technique de 2^{ème} classe, à raison de 18,15 heures hebdomadaires sur un temps de travail de 30 heures hebdomadaires pour des missions de cantine scolaire et de transport scolaire.

► des agents de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine dans les services de la Commune de Vausseroux. Il s'agit de :

. Mme Mireille DELIGNE, Adjoint technique de 2^{ème} classe, à raison de 14,63 heures hebdomadaires sur un temps de travail de 19,25 heures hebdomadaires pour des missions de cantine scolaire à l'école de Reffannes.

. Mme Corinne METCHE, Adjoint d'animation 2^{ème} classe, à raison de 11,34 heures hebdomadaires sur un temps de travail de 31,53 heures hebdomadaires pour des missions de cantine scolaire et de transport scolaire à l'école de Reffannes.

. Mme Annick SEROUX, Adjoint d'animation 2^{ème} classe, à raison de 13,86 heures hebdomadaires sur un temps de travail de 31h58 heures hebdomadaires pour des missions de cantine scolaire à l'école de Saint-Martin-du-Fouilloux

. Mme Sandrine MAURIN, Adjoint d'animation 2^{ème} classe, à raison de 4,95 heures hebdomadaires sur un temps de travail de 30,75 heures hebdomadaires pour des missions de cantine scolaire et de transport scolaire à l'école de Saint-Martin-du-Fouilloux.

. Mme Mylène CHAMPION, Adjoint technique 2^{ème} classe, à raison de 13,86 heures hebdomadaires sur un temps de travail de 27,72 heures hebdomadaires pour des missions de cantine scolaire à l'école de Vausseroux.

► des agents de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine dans les services de la Commune de Vasles. Il s'agit de :

. Mme Monique RENELIER, Adjoint technique de 2^{ème} classe, à raison de 20,28 heures hebdomadaires sur un temps de travail de 25,8 heures hebdomadaires pour des missions de cantine scolaire et de transport scolaire.

. Mme Sylvie GRULOVIC, Adjoint d'animation 2^{ème} classe, à raison de 5,01 heures hebdomadaires sur un temps de travail de 33,88 heures hebdomadaires pour des missions de cantine scolaire et de transport scolaire.

. Mme Stéphanie TOUZOT, Adjoint d'animation 2^{ème} classe, à raison de 1,93 heures hebdomadaires sur un temps de travail de 34,65 heures hebdomadaires pour des missions de cantine scolaire et de transport scolaire.

► des agents de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine dans les services de la Commune de Ménigoute. Il s'agit de :

. Mme Patricia PARNAUDEAU, Adjoint d'animation 2^{ème} classe, à raison de 16,94 heures hebdomadaires sur un temps de travail de 24,12 heures hebdomadaires pour des missions de cantine scolaire.

. Mme Christelle ROYER, Adjoint technique 2^{ème} classe, à raison de 13,09 heures hebdomadaires sur un temps de travail de 26,18 heures hebdomadaires pour des missions de cantine scolaire.

. M. Denis THIBEAUDEAU, Adjoint d'animation, à raison de 4,49 heures hebdomadaires sur un temps de travail de 24 heures hebdomadaires pour des missions de cantine scolaire et de transport scolaire.

. Mme AUBINEAU Marie-Line, Adjoint technique 2^{ème} classe, à raison de 10,78 heures hebdomadaires sur un temps de travail de 18,65 heures hebdomadaires pour des missions de cantine scolaire.

. Mme Florence AUZANNET, ATSEM 1^{ère} classe, à raison de 1,87 heures hebdomadaires sur un temps de travail de 30,48 heures hebdomadaires pour des missions de cantine scolaire et de transport scolaire.

► des agents de la Commune de Thénézay dans les services de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine. Il s'agit de :

. Mme Annie MARIA, Adjoint technique 2^{ème} classe, à raison de 1391 heures annuelles sur un temps de travail de 1607 heures annuelles pour des missions pour le service scolaire (APS et entretien des locaux).

. Mme Colette BETARD, Adjoint technique 2^{ème} classe, à raison de 1391 heures annuelles sur un temps de travail de 1607 heures annuelles pour des missions pour le service scolaire (APS et entretien des locaux).

. Mme Sandrine GENDRON, Adjoint technique 2^{ème} classe, à raison de 464 heures annuelles sur un temps de travail de 1607 heures annuelles pour des missions pour le service scolaire (APS et entretien des locaux).

► des agents de la Commune de La Ferrière-sur-Parthenay dans les services de la Communauté de Communes de Parthenay - Gâtine. Il s'agit de :

. Mme Nadine SABOUREAU, ATSEM 1^{ère} classe à raison de 27,22 heures hebdomadaires sur un temps de travail de 29,3 heures hebdomadaires pour des missions pour le service scolaire (scolaire, APS et entretien des locaux).

. Mme Cécile CHARGELEGUE, ATSEM 1^{ère} classe, à raison de 20,33 heures hebdomadaires sur un temps de travail de 24,48 heures hebdomadaires pour des missions pour le service scolaire (scolaire, APS et entretien des locaux).

. Mme Danielle LEBRUN, Adjoint technique 2^{ème} classe, à raison de 8,78 heures hebdomadaires sur un temps de travail de 23,62 heures hebdomadaires pour des missions pour le service scolaire (entretien des locaux).

► des agents de la Commune de Gourgé dans les services de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine. Il s'agit de :

. Mme Elise MOREAU, Adjoint technique 2^{ème} classe, à raison de 5,19 heures hebdomadaires sur un temps de travail de 9,5 heures hebdomadaires pour des missions pour le service scolaire (accueil Périscolaire, APS, entretien).

► des agents de la Commune de Pressigny dans les services de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine. Il s'agit de :

. Mme Aline CHAMPAGNE, Adjoint technique 2^{ème} classe, à raison de 5,53 heures hebdomadaires sur un temps de travail de 22 heures hebdomadaires pour des missions pour le service scolaire (accueil Périscolaire).

. Mme Maryline BOURREAU, ATSEM principal 2^{ème} classe, à raison de 22,85 heures hebdomadaires sur un temps de travail de 28 heures hebdomadaires pour des missions pour le service scolaire (scolaire, accueil Périscolaire, entretien des locaux).

► des agents de la Commune de La Peyratte dans les services de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine. Il s'agit de :

. Mme Claudie PANNOUX, ATSEM Principal 1^{ère} classe, à raison de 1250,88 heures annuelles sur un temps de travail 1463 heures annuelles pour des missions pour le service scolaire (scolaire, APS, entretien).

. Mme Katia ECALLE, ATSEM 1^{ère} classe, à raison de 1250,88 heures annuelles sur un temps de travail 1463 heures annuelles pour des missions pour le service scolaire (scolaire, APS, entretien).

. Mme Nadine MIOT, Adjoint d'animation 2^{ème} classe, à raison de 1157,65 heures annuelles sur un temps de travail 1371,42 heures annuelles pour des missions pour le service scolaire (garderie, APS, entretien).

- d'approuver les conventions à conclure avec l'ensemble des collectivités concernées pour définir les modalités de gestion du personnel et le remboursement des salaires,

- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

* Adopte à l'unanimité.

Guillaume CLEMENT : En termes de cantine scolaire et transport scolaire la compétence reste communale ou passe communautaire ?

Françoise PRESTAT-BERTHELOT : La compétence scolaire passe communautaire au 1^{er} août, mais hors cantine et transport scolaire donc les Communautés de communes Espace-Gâtine et du Pays Ménigoutais qui avaient les compétences cantine et transport scolaire vont devoir mettre leur agent à disposition des communes pour permettre aux services de fonctionner.

TRANSFERT DE PERSONNEL

Mme Françoise PRESTAT-BERTHELOT : Au 1^{er} août 2014, conformément aux délibérations du conseil communautaire du 13 mars 2014 n°CCPG128-14, n°CCOG126-14, CCPG125-14, n°CCPG127-14 et CCPG129-14, les compétences des « Affaires scolaires », « Gestion des cantines scolaires », « Gestion des transports scolaires », « Accueils périscolaires » et « Petite Enfance, Enfance et Jeunesse » seront harmonisées sur le territoire.

Conformément à la réglementation et aux articles L5211-4-1 II et L5211-4-1 III du Code Général des Collectivités Territoriales, les fonctionnaires territoriaux et agents territoriaux non titulaires qui remplissent en totalité leurs fonctions dans un service sont transférés dans l'établissement public de coopération intercommunale. Ils relèvent de cet établissement dans les conditions de statut et d'emploi qui sont les leurs.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver le transfert des agents suivants :

► Des agents de la Ville de Châtillon sur Thouet dans les services de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine. Il s'agit de :

. Mme SABIRON Christine, Adjoint technique 2^{ème} classe, sur un poste à temps non complet de 8 heures hebdomadaires pour des missions au Service Scolaire et Enfance - Jeunesse (AEPS ou garderie, Cantine de l'ALSH).

► Des agents de la Ville de Parthenay dans les services de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine. Il s'agit de :

. Mme BERTHELOT Marie-Noëlle, Adjoint administratif de 1^{ère} classe, sur un poste à temps complet pour des missions administratives au Service scolaire.

. Mme VIEL Catherine, Adjoint administratif principal 1^{ère} classe, sur un poste à temps complet pour des missions administratives au Service scolaire.

. Mme DERIT-LEFEBVRE Chantal, ATSEM Principal 2^{ème} classe, sur un poste à temps complet pour des missions scolaires, garderie, APS et ménage au Service scolaire.

. Mme MOUSSET Clarisse, ATSEM Principal 2^{ème} classe, sur un poste à temps complet pour des missions scolaires, garderie, APS et ménage au Service scolaire.

. Mme BERTHELOT Christine, ATSEM 1^{ère} classe, sur un poste à temps non complet de 31h30 hebdomadaires pour des missions scolaires, garderie, APS et ménage au Service scolaire.

. Mme GROLEAU Florence, ATSEM Principal 2^{ème} classe, sur un poste à temps complet pour des missions scolaires, garderie, APS et ménage au Service scolaire.

. Mme JOSEPH Laurence, ATSEM 1^{ère} classe, sur un poste à temps non complet de 31h30 hebdomadaires pour des missions scolaires, garderie, APS et ménage au Service scolaire.

. Mme GUILBEAU Sylvie, Adjoint technique de 2^{ème} classe, sur un poste à temps non complet de 31h30 hebdomadaires pour des missions scolaires, garderie, APS et ménage au Service scolaire.

. Mme HARLAY Catherine, ATSEM 1^{ère} classe, sur un poste à temps non complet de 31h30 hebdomadaires pour des missions scolaires, garderie, APS et ménage au Service scolaire.

. Mme SUREAU Nathalie, Adjoint technique 2^{ème} classe, sur un poste à temps non complet de 31h30 hebdomadaires pour des missions scolaires, garderie, APS et ménage au Service scolaire.

. Mme VERGER Véronique, Adjoint technique de 2^{ème} classe, sur un poste à temps non complet de 31h30 hebdomadaires pour des missions scolaires, garderie, APS et ménage au Service scolaire.

. Mme KAU Céline, Adjoint technique de 2^{ème} classe, sur un poste à temps non complet de 31h30 hebdomadaires pour des missions scolaires, garderie, APS et ménage au Service scolaire.

De plus, deux apprenties ATSEM auront un avenant à leur contrat pour signifier le changement de collectivité.

► Des agents de la Ville d'Amailloux dans les services de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine. Il s'agit de :

. M. LIAIGRE Fabrice, animateur stagiaire, Adjoint d'animation 2^{ème} classe titulaire, sur un poste à temps complet pour des missions scolaires au Service scolaire.

. Mme CHAIGNEAU Marie-José, Adjoint d'animation, sur un poste à temps complet pour des missions scolaires au Service scolaire et des missions Enfance, Jeunesse.

. Mme METAIS Valérie, Adjoint d'animation de 2^{ème} classe, sur un poste à temps non complet de 30 heures hebdomadaires pour des missions scolaires au Service scolaire et des missions Enfance, Jeunesse.

► Des agents du SIVOM Avenir en Gâtine dans les services de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine. Il s'agit de :

. Mme ALBERT Marianne, Attaché stagiaire, sur un poste à temps complet pour des missions au service Enfance, Jeunesse.

. Mme DUPONT Anne, Adjoint d'animation 2^{ème} classe, sur un poste à temps non complet de 33,02 heures hebdomadaires pour des missions scolaires (AEPS ou Garderie, APS) au service scolaire et des missions au service Enfance, Jeunesse.

. Mme Sandrine BONJEAN, Adjoint d'animation 2^{ème} classe, sur un poste à temps non complet de 27,46 heures hebdomadaires pour des missions scolaires (AEPS ou Garderie, APS) au service scolaire et des missions au service Enfance, Jeunesse.

. Mme Noëlle PROUTEAU, Adjoint d'animation 2^{ème} classe, sur un poste à temps non complet de 17,5 heures hebdomadaires pour des missions scolaires (AEPS ou Garderie, APS) au service scolaire.

► Des agents du SIVU Adilly, Fénerly, Saint Germain dans les services de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine. Il s'agit de :

. Mme Claudie JUNEAU, ATSEM principal 2^{ème} classe, sur un poste à temps non complet de 28.26 heures hebdomadaires pour des missions scolaires (scolaire, AEPS ou Garderie, APS, entretien) au service scolaire.

Conformément à la réglementation et aux articles L5211-4-1 II et L5211-4-1 III du Code Général des Collectivités Territoriales, le transfert peut être proposé aux fonctionnaires territoriaux et agents territoriaux non titulaires exerçant pour partie seulement dans un service ou une partie de service transféré.

Dans ce cadre, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- d'approuver le transfert des agents suivants :

► Des agents de la Ville de Parthenay dans les services de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine. Il s'agit de :

. Mme BERGER Marylène, Adjoint technique de 2^{ème} classe, sur un poste à temps non complet de 20 hebdomadaires pour des missions scolaires, garderie, APS et ménage au Service scolaire. Une mise à disposition de droit commun sera mise en place auprès de la Ville de Parthenay pour compenser le temps consacré aux missions de cantine scolaire soit 4,17 heures hebdomadaires.

. Mme EMERIAU Isabelle, Adjoint technique de 2^{ème} classe, sur un poste à temps non complet à hauteur de 15 hebdomadaires pour des missions scolaires, garderie, APS et ménage au Service scolaire augmenté des 10 heures hebdomadaires pour lesquelles l'agent est déjà titularisé à la CCPG. Une mise à disposition de droit commun sera mise en place auprès de la Ville de Parthenay pour compenser le temps consacré aux missions de cantine scolaire soit 4,75 heures hebdomadaires.

. Mme MOINDRON Laurence, Adjoint technique de 2^{ème} classe, sur un poste à temps non complet à hauteur de 15 hebdomadaires pour des missions scolaires, garderie, APS et ménage au Service scolaire augmenté des 10 heures hebdomadaires pour lesquelles l'agent est déjà titularisé à la CCPG. Une mise à disposition de droit commun sera mise en place auprès de la Ville de Parthenay pour compenser le temps consacré aux missions de cantine scolaire soit 4,17 heures hebdomadaires.

► Des agents de la Ville de Pompaire dans les services de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine. Il s'agit de :

. Mme TASCHIER Stéphanie, Adjoint d'animation 2^{ème} classe, sur un poste à temps complet pour des missions scolaires, garderie, APS et ménage au Service scolaire et des missions auprès du service Enfance - Jeunesse. Une mise à disposition de droit commun sera mise en place auprès de la Ville de Pompaire pour compenser le temps consacré aux missions de cantine scolaire soit 216 heures annuelles.

* Adopte à l'unanimité

FIXATION DE RATIOS D'AVANCEMENT

Mme Françoise PRESTAT-BERTHELOT : Conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

Cette règle s'applique à l'ensemble des cadres d'emplois, à l'exception du cadre d'emplois des agents de la police municipale.

Dans le cadre du transfert de personnel de la compétence scolaire, et compte tenu des tableaux d'avancement envisagés par les communes, il est proposé au Conseil communautaire, de modifier le taux pour les grades du cadre d'emplois des ATSEM à 100 % pour l'année 2014.

* Adopte à l'unanimité.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Mme Françoise PRESTAT-BERTHELOT : Dans le cadre du transfert de compétences, il est proposé au Conseil communautaire :

- de créer les postes suivants :

Adjoint technique 2ème classe, à temps non complet de 8 heures hebdomadaires pour des missions au Service Scolaire et Enfance - Jeunesse (AEPS ou garderie, Cantine de l'ALSH).

Adjoint administratif de 1ère classe, sur un poste à temps complet pour des missions administratives au Service scolaire.

Adjoint administratif principal 1ère classe, sur un poste à temps complet pour des missions administratives au Service scolaire.

ATSEM Principal 2ème classe, sur un poste à temps complet pour des missions scolaires, garderie, APS et ménage au Service scolaire.

ATSEM Principal 2ème classe, sur un poste à temps complet pour des missions scolaires, garderie, APS et ménage au Service scolaire.

ATSEM 1ère classe, sur un poste à temps non complet de 31h30 hebdomadaires pour des missions scolaires, garderie, APS et ménage au Service scolaire.

ATSEM Principal 2ème classe, sur un poste à temps complet pour des missions scolaires, garderie, APS et ménage au Service scolaire.

ATSEM 1ère classe, sur un poste à temps non complet de 31h30 hebdomadaires pour des missions scolaires, garderie, APS et ménage au Service scolaire.

Adjoint technique de 2ème classe, sur un poste à temps non complet de 31h30 hebdomadaires pour des missions scolaires, garderie, APS et ménage au Service scolaire.

ATSEM 1ère classe, sur un poste à temps non complet de 31h30 hebdomadaires pour des missions scolaires, garderie, APS et ménage au Service scolaire.

Adjoint technique 2ème classe, sur un poste à temps non complet de 31h30 hebdomadaires pour des missions scolaires, garderie, APS et ménage au Service scolaire.

Adjoint technique de 2ème classe, sur un poste à temps non complet de 31h30 hebdomadaires pour des missions scolaires, garderie, APS et ménage au Service scolaire.

Adjoint technique de 2ème classe, sur un poste à temps non complet de 31h30 hebdomadaires pour des missions scolaires, garderie, APS et ménage au Service scolaire.

Création de deux postes d'apprentis Bac professionnel ASPP

Animateur, sur un poste à temps complet pour des missions scolaires au Service scolaire.

Adjoint d'animation 2ème classe, sur un poste à temps complet pour des missions scolaires au Service scolaire.

Adjoint d'animation 2ème classe, sur un poste à temps complet pour des missions scolaires au Service scolaire et des missions Enfance, Jeunesse.

Adjoint d'animation 2ème classe, sur un poste à temps non complet de 30 heures hebdomadaires pour des missions scolaires au Service scolaire et des missions Enfance, Jeunesse.

Attaché territorial, sur un poste à temps complet pour des missions au service Enfance, Jeunesse.

Adjoint d'animation 2ème classe, sur un poste à temps non complet de 33,02 heures hebdomadaires pour des missions scolaires (AEPS ou Garderie, APS) au service scolaire et des missions au service Enfance, Jeunesse.

Adjoint d'animation 2ème classe, sur un poste à temps non complet de 27,46 heures hebdomadaires pour des missions scolaires (AEPS ou Garderie, APS) au service scolaire et des missions au service Enfance, Jeunesse.

Adjoint d'animation 2ème classe, sur un poste à temps non complet de 17,5 heures hebdomadaires pour des missions scolaires (AEPS ou Garderie, APS) au service scolaire.

Adjoint technique de 2ème classe, sur un poste à temps non complet de 20 hebdomadaires pour des missions scolaires, garderie, APS et ménage au Service scolaire.

Adjoint d'animation 2ème classe, sur un poste à temps complet pour des missions scolaires, garderie, APS et ménage au Service scolaire et des missions auprès du service Enfance - Jeunesse.

ATSEM principal 2ème classe, sur un poste à temps non complet de 28.26 heures hebdomadaires pour des missions scolaires (scolaire, AEPS ou Garderie, APS, entretien) au service scolaire.

Transformation de poste :

Suppression d'un poste d'Adjoint technique de 2ème classe à temps non complet de 10 heures hebdomadaires
Création d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe à temps non complet de 25 heures hebdomadaires

Suppression d'un poste d'Adjoint technique de 2ème classe à temps non complet de 10 heures hebdomadaires
Création d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe à temps non complet de 25 heures hebdomadaires

Suppression d'un poste d'Adjoint technique de 1ère classe à temps non complet de 29,65 heures hebdomadaires
Création d'un poste d'adjoint technique de 1ère classe à temps complet pour l'agent en charge de l'intendance auprès du service scolaire.

Création d'un poste Adjoint d'animation, à temps non complet de 20 heures hebdomadaires

Dans le cadre des avancements de grade des agents concernés par le transfert, il est proposé au Conseil communautaire :

- de modifier la date de transformation du poste suivant présenté lors de la séance du 26 juin 2014 au 1er septembre :

Suppression d'un poste d'ATSEM 1ère classe	TNC	33h
Création d'un poste d'ATSEM principal 2ème classe	TNC	33h

- de transformer les postes suivants au 1er septembre :

Suppression d'un poste d'ATSEM 1ère classe	TNC	31h30
Création d'un poste d'ATSEM principal 2ème classe	TNC	31h30

Suppression d'un poste d'ATSEM principal 2ème classe	TC	35h
Création d'un poste d'ATSEM principal 1ère classe	TC	35h

Dans le cadre de l'organisation des services, il est proposé au Conseil communautaire de :

- Créer un poste d'adjoint administratif à temps complet pour occuper un poste de gestionnaire comptable au service Finances.
- Créer un poste d'adjoint administratif (catégorie C) ou rédacteur (catégorie B) pour occuper un poste de Responsable d'unité Carrière Paie au service Ressources Humaines
- Créer un poste d'adjoint administratif (catégorie C) pour occuper un poste de Gestionnaire Recrutement - Formation au service Ressources Humaines
- Créer un poste d'adjoint administratif (catégorie C) pour occuper un poste d'assistant pour l'unité Prévention, Hygiène et sécurité au service Ressources Humaines. Il est proposé, dans un premier temps, ce poste dans le cadre d'un contrat d'apprentissage. Si le recrutement sur contrat d'apprentissage est infructueux, un appel à candidatures sera effectué.
- Créer un poste de médiation culturelle (cadre d'emplois de rédacteur ou d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques – catégorie B) au service
- Créer un poste d'adjoint administratif (catégorie C) ou rédacteur (catégorie B) pour occuper un poste de Chargé de la gestion des contenus au service Communication
- Créer un poste d'agent de maîtrise (catégorie C) ou technicien (catégorie B) pour occuper un poste de Technicien Espaces verts au service Environnement et Techniques
- Créer un poste de technicien (catégorie B) pour occuper un poste de Technicien Bâtiments au service Environnement et Techniques.

* Adopte à l'unanimité.

Xavier ARGENTON : C'était le dernier point et j'évoquais en introduction le caractère compliqué, administratif mais nécessaire qui cache un réel travail de fond, d'organisation, de réflexion, et je voulais encore remercier tous les services de la collectivité pour cette construction progressive de cette intercommunalité. Philippe ALBERT, vous voulez dire un petit mot ?

Philippe ALBERT : Je voulais juste intervenir sur trois petits points.

Tout d'abord, notre fête du village de Vausseroux qui est une petite fête pour laquelle nous ne demandons pas de subvention mais par contre nous demandons les drapeaux des collectivités. J'invite donc les collectivités auxquelles on a envoyé un mail à nous faire retour parce qu'on aimerait réunir les 39 communes de cette communauté sur notre fête du village.

Le deuxième point porte sur la réforme des rythmes scolaires et plus particulièrement sur le fonds d'amorçage. J'ai reçu une lettre de l'inspection de l'académie récemment qui m'a indiqué que l'aide qui nous était accordée à hauteur de 90 € par élève allait descendre à 50 € parce que la commune de Vausseroux ne touche plus la dotation de solidarité rurale. Est-ce que c'est encore les communes qui doivent faire la demande ou est-ce la Communauté de communes ? Pour ne pas se retrouver dans la même situation que la Communauté de communes du Pays Ménigoutais l'an dernier, j'invite les services à rappeler rapidement à toutes les mairies de faire cette demande si c'est les communes qui doivent le faire, pour ne pas qu'il y ait d'oubli.

Françoise PRESTAT-BERTHELOT : En 2015 ça sera la Communauté de communes qui fera la demande puisque le transfert sera partant au 1^{er} aout.

Philippe ALBERT : Non mais pour nous la compétence était déjà intercommunale donc c'était déjà les communes qui faisait les démarches et qui reversaient à la Communauté de communes. Donc je pense qu'il serait important de bien se renseigner pour savoir qui doit faire la démarche parce que nous pensions aussi que c'était

la Communauté de communes l'an dernier qui avait bien la compétence scolaire et en fait c'était bien aux communes où se trouvaient les écoles de faire la demande.

Le troisième point que je voulais aborder : on a sollicité le SIEDS pour mettre éventuellement une borne électrique sur la commune de Vausseroux et je voulais savoir si la Communauté de communes avait envisagé l'organisation de ces bornes électriques sur le territoire et dans quelles circonstances ? C'est-à-dire qu'on ne peut pas être les seuls à mettre une borne électrique parce qu'on serait les seuls dans un désert, donc je pense que ça serait bien qu'il y ait une démarche au niveau de la Communauté de communes à savoir où et comment il s'en installe.

Xavier ARGENTON : On a reçu une démarche du SIEDS dans toutes les communes. Moi aussi j'ai eu un entretien une personne de SEOLIS pour chercher une implantation vers la mairie. Le message qu'il souhaitait faire passer, dans la suite de ce que tu viens de dire c'est que certaines communes avaient donné un engagement de principe sur lequel semble-t-il elles seraient revenues, ce qui laisserait du matériel disponible pour des communes qui avaient fait le choix inverse, qui avait refusé dans un premier temps et qui ferai le choix d'en implanter aujourd'hui. Simplement, le financement ne serait pas tout à fait le même, parce que ceux qui ont accepté dès le départ ont 20 % à leur charge alors que les autres auraient 30% à leur charge. Mais c'est une demande qui peut être relayée.

Pour terminer je vous incite à prendre le GPS, le Guide pratique des Services et je remercie le service communication et le secrétariat général pour avoir élaborer cette brochure. C'est un premier document qui permet à chacun de pouvoir se repérer. Vous pouvez prendre aussi une petite pochette qui a été remise par Tourisme en Gâtine. On y retrouve les différentes manifestations organisées sur toutes les communes de la communauté. Ces manifestations se retrouvent également en ligne sur le site internet. Ce qui peut permettre de passer un été agréable et culturel.

Christophe MORIN : Juste une petite mise au point sur le transfert de la compétence scolaire au 1^{er} aout 2014, concernant le règlement des factures. Les communes qui n'ont pas encore transféré la compétence à la Communauté de communes, doivent régler toutes les factures, de fonctionnement ou d'investissement, antérieures au 1^{er} aout 2014, ainsi que les factures des travaux exécutés avant cette date. Pour tout ce qui se passera après le 1^{er} aout 2014, ce sera la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine qui règlera les factures. Une évaluation des charges sera faite lors de la prochaine CLECT qui aura lieu normalement au mois de septembre, durant laquelle il se fera une évaluation du montant transféré pour chaque commune. Nous fonctionnerons ensuite par biais de convention avant de connaître le montant de l'attribution de compensation définitive qui sera calculé au moment de la CLECT. Une convention sera établie entre la Communauté de communes et les communes pour que la Communauté de communes se fasse rembourser de ce qui est dû par les communes, mais tout ce qui est antérieur au 1^{er} aout 2014 reste bien à la charge des communes et doit être acquitté par les communes.

Xavier ARGENTON : Un dernier mot à Jean-Michel MORIN.

Jean-Michel MORIN : Je vous invite à un moment de convivialité.

Fin à h .

Le compte rendu sommaire du Conseil Communautaire a été affiché à la porte de la Mairie de Parthenay du Cliquez ici pour entrer une date. au Cliquez ici pour entrer une date..

Les SECRETAIRES de SEANCE ;
MEMBRES ;

Le PRESIDENT ;

Les